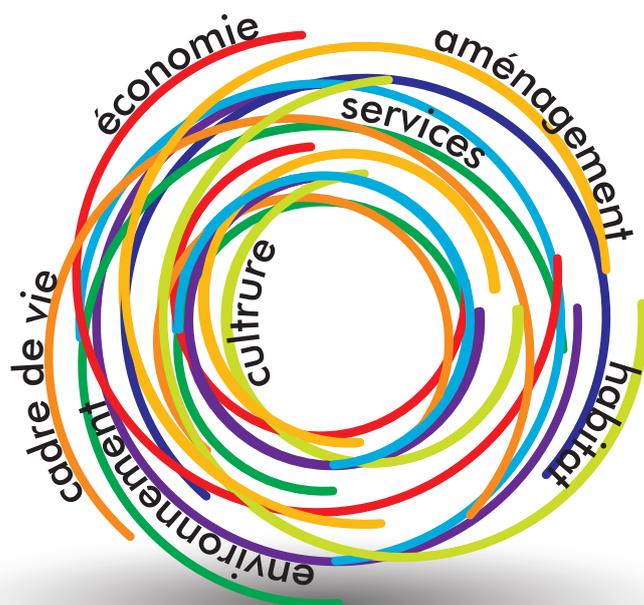




Communauté
de communes
LACQ ■
ORTHEZ

CCLO 2030

BIEN VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE



Projet de **territoire**

SEPTEMBRE 2016



LES COMMUNES DE LA CCLO



ÉDITO

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Par la diversité de ses territoires, notre communauté forme un ensemble singulier : villes, villages, pôle chimique, tissu artisanal et commercial, complexe industriel et activité tertiaire, plaines agricoles et coteaux boisés. Cette diversité engendre des besoins variés ainsi que de grandes attentes des habitants de la communauté de communes. Des besoins et des attentes qui s'expriment dans un contexte économique difficile et auxquels nous nous devons de répondre dans la mesure de nos moyens financiers.

A cette étape de l'histoire de notre intercommunalité, il est donc devenu nécessaire de faire un état des lieux de l'existant. Cette mise en perspective nous a permis d'identifier objectivement les forces et les faiblesses de ce territoire. Elle a aussi nourri notre réflexion quant au projet communautaire que nous voulons construire. C'est dans cette perspective et pour relever les défis qui nous attendent que nous avons élaboré ce projet de développement où tous trouveront leur place : les villages, les bourgs centres ou les villes, les jeunes et les retraités, l'agriculture et l'industrie, etc.

Ce projet de territoire, respectueux des différences et soucieux de notre communauté de vie, c'est l'ambition de permettre à tous de **bien vivre sur le territoire** :

- Aux habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez de bénéficier de la meilleure qualité de vie possible en conjuguant les atouts des villes, des villages, de l'espace rural, d'un tissu industriel et agricole dynamique et d'un environnement de qualité.
- À chacun de pouvoir **se loger, se déplacer, se former, se divertir**, dans un cadre de vie moderne, accueillant et de qualité.
- Aux **jeunes** qui représentent l'avenir du territoire de pouvoir étudier, s'épanouir, **travailler** et vivre sur le territoire.
- À nos aînés de vivre durablement près de leurs proches, en disposant des meilleurs accompagnements et d'une **offre de soin de qualité**.
- À nos **entreprises** garantes de notre prospérité de pouvoir se développer pour créer de la richesse, de l'emploi et apporter des services à l'ensemble de nos concitoyens.
- Aux habitants extérieurs à venir **s'installer et vivre** sur notre territoire dans les meilleures conditions.

Ce document est né de la volonté partagée des maires et des élus de fonder une communauté de projets ouverte sur son environnement, tournée vers l'avenir et désireuse d'apporter une prospérité sociale, économique et environnementale au territoire.

Une première phase a porté sur l'élaboration d'un diagnostic et la réalisation d'une enquête auprès de la population. L'ensemble de ces travaux préliminaires ont été présentés le 7 mars 2016 et vous les retrouvez au début du document. Ce même jour ont été débattus les axes à retenir pour le projet de territoire. Sur la base de ces axes, un travail collectif a été réalisé par les élus lors des réunions de commission des mois d'avril et de mai 2016. Une consultation des élus des conseils municipaux a été réalisée au début du mois de juin.

L'ensemble de ces contributions a permis d'établir ce document présenté lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016.

L'ambition politique des élus communautaires est de consolider un espace attractif au centre du département des Pyrénées-Atlantiques, économiquement fort et bien desservi, empreint d'une réalité historique et culturelle, tourné vers l'avenir et bénéfique aux populations. Leur souhait est de mutualiser les moyens pour augmenter la résistance de l'ensemble constitué, ceci dans un contexte d'augmentation de la taille des intercommunalités et de renforcement du poids des agglomérations. La volonté politique est aussi de créer de nouvelles solidarités, d'offrir plus de services publics de qualité et d'instaurer une solidarité territoriale entre les communes.

Au-delà d'un document, ce projet doit être vivant, s'adapter à la réalité, aux événements imprévisibles, être décliné en cohérence avec les opportunités qui se présenteront.

Jacques CASSIAU-HAURIE
Président de la CCLO

Des mots clés pour ce projet de territoire
Attractivité, solidarité, durabilité, exemplarité

Au cours de l'ensemble des réunions de travail qui ont permis de construire ce projet de territoire, il est ressorti quatre mots qui sont les caractéristiques essentielles de ce projet :

Attractivité : le territoire de la CCLO se doit d'être attractif tant pour les habitants qui y vivent que pour ceux qui souhaitent s'y installer. Cette attractivité doit aussi concerner les entreprises qui permettront de donner de l'emploi à tous les habitants.

Solidarité : la caractéristique essentielle d'un projet de territoire, c'est d'organiser la solidarité entre tous, petites communes, bourgs et villes, mais aussi solidarité envers les plus anciens, les plus jeunes, les plus défavorisés.

Durabilité : le territoire doit intégrer le changement climatique, la transition énergétique ainsi que la raréfaction des ressources dans toutes ses politiques

Exemplarité : pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, la CCLO se doit d'être exemplaire dans ses pratiques.

SOMMAIRE

■	HISTORIQUE DE LA CCLO.....	P. 8
■	COMPÉTENCES DE LA CCLO : AUJOURD’HUI ET À VENIR.....	P. 9
■	DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	P. 11
	1. Les principales caractéristiques du territoire	p. 12
	2. Les principales dynamiques du territoire	p. 20
	■ Synthèse du diagnostic	p. 28
■	RÉSULTATS DE L’ENQUÊTE À LA POPULATION	P. 29
■	LE PROJET DE TERRITOIRE : 3 GRANDS AXES, 10 PROGRAMMES.....	P. 35
	AXE 1. Une économie dynamique permettant le développement du territoire... ..	p. 39
	AXE 2. Un aménagement durable du territoire	p. 43
	AXE 3. Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien-être des habitants et le lien social	p. 47
	■ Conclusion.....	p. 51



HISTORIQUE DE LA CCLO

La constitution de la CCLO est le fruit de plusieurs regroupements dont le premier date de 1974 avec la création du District de Lacq qui réunissait alors 16 communes autour du complexe industriel de Lacq. L'objectif principal de cette collectivité était alors de préparer la reconversion industrielle du bassin de Lacq.

■ 1^{er} janvier 1994

- Création de la communauté de communes de Monein (10 communes – 8 200 hab).

■ 1^{er} janvier 1995

- Création de la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn (12 communes – 4 400 hab).
- Création de la communauté de communes de Lagor (10 communes – 4 700 hab).

■ 1^{er} janvier 1996

- Création de la communauté de communes du canton d'Orthez (13 communes – 16 700 hab)

■ 1^{er} janvier 2000

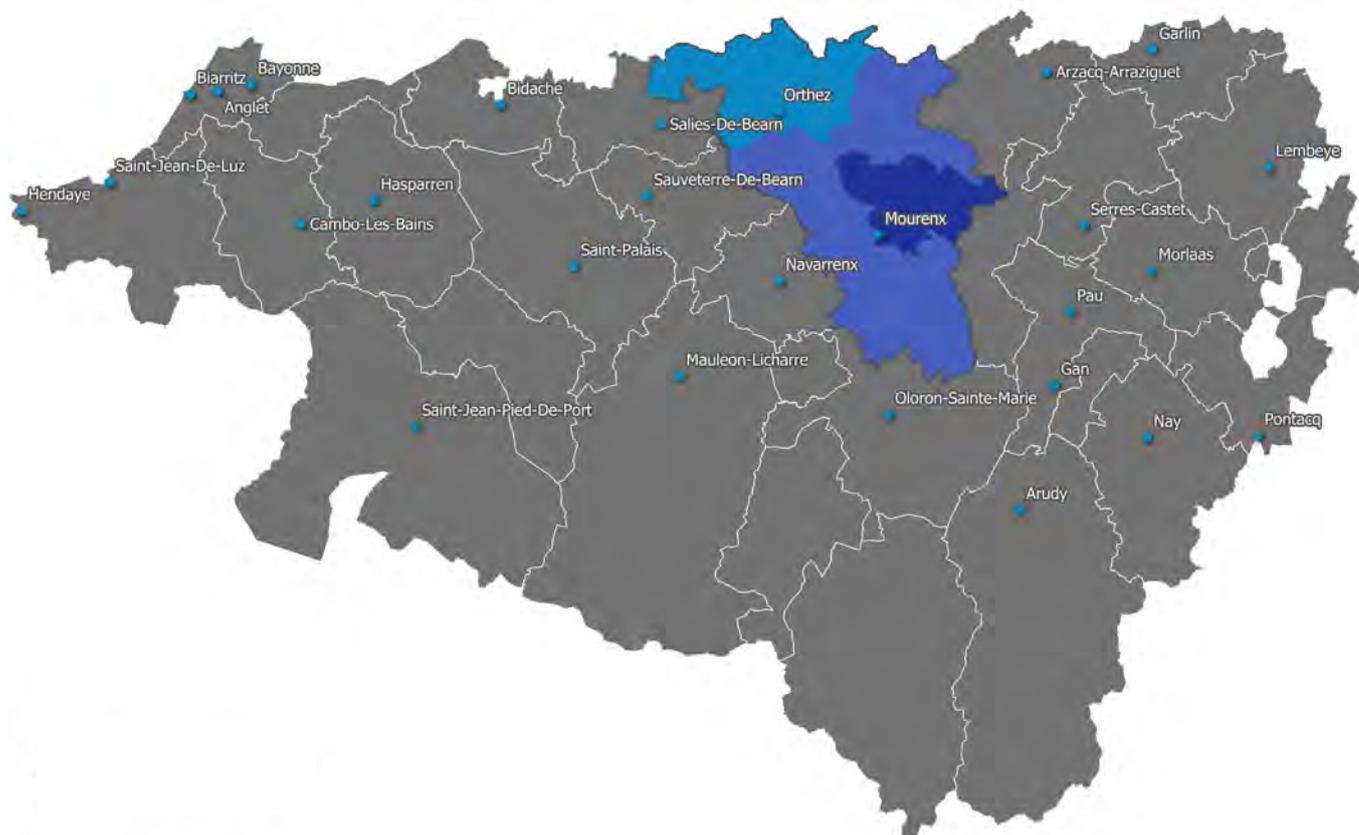
- Le district de Lacq est transformé en communauté de communes.

■ 1^{er} janvier 2011

- Les communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein fusionnent pour former la nouvelle communauté de communes de Lacq (47 communes – 35 000 hab.).

■ 1^{er} janvier 2014

- La communauté de communes de Lacq fusionne avec la communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq pour former la communauté de communes de Lacq-Orthez (61 communes – 55 000 hab.).



Evolution du périmètre de la collectivité

Les compétences actuelles de la CCLO

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- SCOT
- Zones d'aménagement concerté

Développement économique

- Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Les compétences optionnelles

Environnement, énergie

- Déchets
- Maîtrise de la demande d'énergie
- Sentiers de randonnée

Politique du logement et cadre de vie

- PLH
- Politique du logement social d'intérêt communautaire
- Actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées
- SOEMH
- Création et gestion d'aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage

Voirie

Equipements culturels

- Le MI[X]

Action sociale d'intérêt communautaire

- Les crèches
- Le CLIC

Les compétences facultatives

- Urbanisme
- Transport à la demande
- Aménagement numérique
- Tourisme
- Crématorium
- Réseau de cyber bases, pôle lecture
- Schéma d'aménagement linguistique
- Aide aux devoirs
- Aides aux étudiants
- Transport scolaire
- Aides aux projets pédagogiques
- Risques technologiques et naturels
- Contingent incendie
- Soutien aux manifestations sportives et culturelles
- Soutien financier des clubs sportifs professionnels de basket

Les compétences futures de la CCLO

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace (01/01/2017)

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- SCOT et schéma de secteur
- PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (sauf si opposition des élus)

Développement économique (01/01/2017)

- Actions de développement économique dans le cadre du schéma régional
- Zones d'activités économiques
- Politique locale du commerce et activités commerciales d'intérêt communautaire
- Tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (01/01/2017)

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (01/01/2017)

GEMAPI (01/01/2018)

Eau et assainissement (01/01/2020)

Les compétences optionnelles

La CCLO devra exercer au moins 3 compétences optionnelles parmi les 9 groupes possibles fixés par la loi Notre (7 groupes au 1^{er} janvier 2020 puisque l'eau et l'assainissement seront devenus obligatoires).

Ces 9 groupes sont :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- Politique de la ville
- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels, sportifs et écoles d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau
- Assainissement
- Création et gestion de maisons de services au public

Les compétences facultatives

Cf statuts de la CCLO.

LES MESURES A PRENDRE PAR LA CCLO D'ICI AU 1^{er} JANVIER 2017

■ En matière d'aménagement de l'espace

- Délibérer pour s'opposer au transfert automatique du PLU au plus tard en décembre 2016 ou laisser le transfert automatique se faire.

■ En matière de développement économique

- Conventionnement avec la région dans le cadre du SRDEII pour les actions de développement économique.
- La suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques entraîne un transfert des zones communales existantes à la CCLO.
- Définir une politique locale du commerce c'est-à-dire une stratégie commerciale pour tout le territoire.
- Envisager la manière dont la compétence tourisme est gérée (statu quo, syndicat mixte Béarn des Gaves ou CCLO).

■ Concernant les gens du voyage :

- Délibérer pour conserver ou non la partie de compétence portant sur les aires de grand passage (si conservation, inscription en compétence facultative).

LES MESURES A PRENDRE PAR LA CCLO D'ICI AU 1^{er} JANVIER 2018 :

■ En matière de GEMAPI

- Définir le mode d'exercice de cette compétence : en régie (création d'un service, transferts de personnels et de charges, dévolution d'actifs et de passifs, etc.) ou transfert à un syndicat (le syndicat mixte du Gave de Pau).

LES MESURES A PRENDRE PAR LA CCLO D'ICI AU 1^{er} JANVIER 2020 :

■ En matière d'eau et d'assainissement

- Préparer l'exercice en régie de ces compétences (adaptation des infrastructures aux limites territoriales de la CCLO, création d'un service, transferts de personnels et de charges, dévolution d'actifs et de passifs, etc.) ou transfert à un syndicat.

■ DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE.....P. 12

- A.** Le territoirep. 12
 - 1. Les paysages du territoire.....p. 12
 - 2. Répartition spatiale des habitantsp. 13
 - 3. L'habitat sur le territoirep. 14
- B.** La population.....p. 15
 - 1. Le profil des habitants.....p. 15
 - 2. Les niveaux de viep. 16
 - 3. Les indicateurs de fragilitép. 17
- C.** L'emploi sur le territoirep. 18
 - 1. Les volumes d'emploip. 18
 - 2. Le tissu économiquep. 19

2 LES PRINCIPALES DYNAMIQUES EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE.....P. 20

- A.** Les dynamiques territorialesp. 20
 - 1. La consommation de l'espace, une modification des paysages.....p. 20
 - 2. La structuration du territoire par les espaces de vie.....p. 21
 - 3. La structuration du territoire par les zones d'emplois.....p. 22
- B.** Les dynamiques de la population.....p. 23
 - 1. Démographiep. 23
 - 2. Les mobilités résidentiellesp. 25
- C.** Les mutations du tissu économiquep. 26
 - 1. À l'échelle de l'intercommunalité.....p. 26
 - 2. À l'échelle des communesp. 27

■ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC..... P. 28

1 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

A. Le territoire

1. Les paysages du territoire

■ Un paysage diversifié au coeur d'un environnement géographique exceptionnel

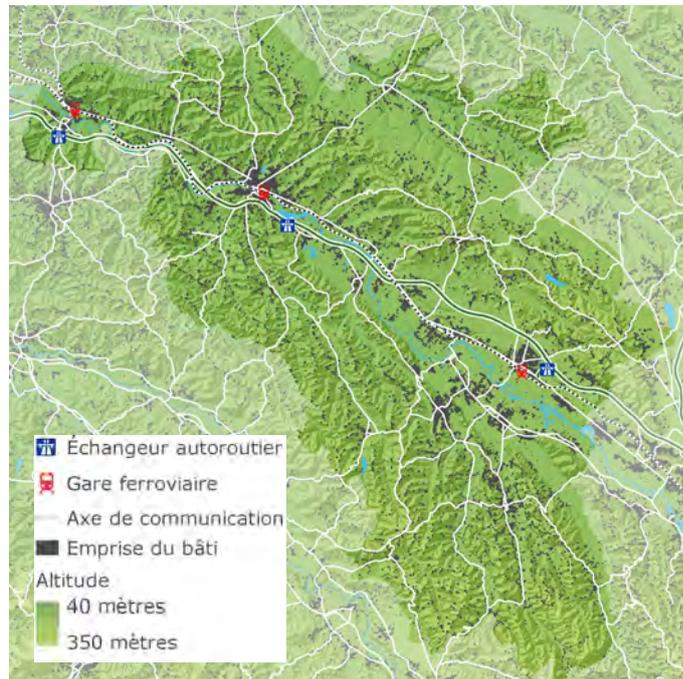
Par sa position géographique, entre mer et montagne, ce territoire présente un environnement privilégié. Les nombreux points de vue sur la chaîne des Pyrénées sont de véritables marqueurs de son identité.

Une mosaïque de paysage du fait d'une agriculture diversifiée et d'un relief varié marqué par une plaine le long du gave de Pau et de nombreux coteaux.

■ Un bon maillage du réseau routier intérieur

Le territoire est relativement bien desservi et équipé avec 3 gares et 3 échangeurs autoroutiers de l'A64, un échangeur de l'A65 à proximité à l'Est du territoire.

Le réseau routier est densément maillé de routes départementales et de voies communales, la RD 817 étant la plus structurante.

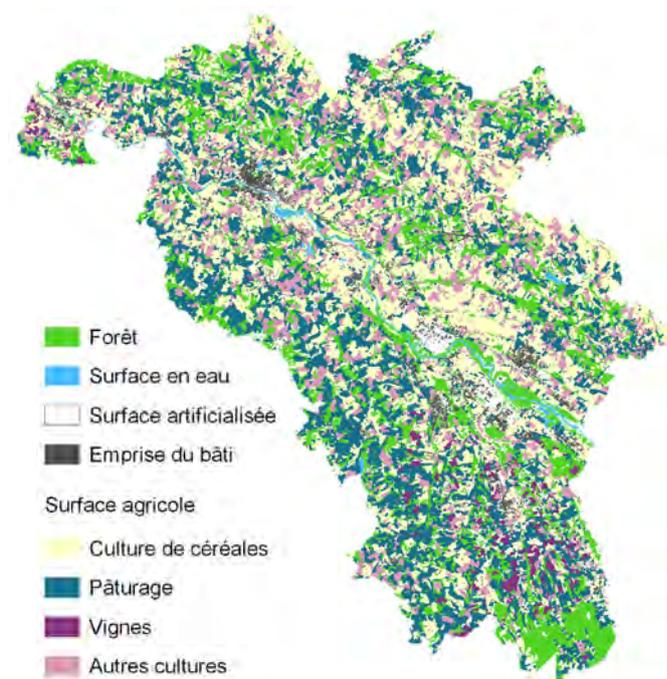


Reliefs et axes de communication

■ Un sol majoritairement occupé par l'agriculture

Un territoire de 730 km² avec :

- 400 km² de surfaces agricoles.
- 200 km² de forêt.
- 50 km² de surfaces artificialisées (emprise des parcelles construites) :
 - 7,5 km² de surfaces bâties : 5,5 km² pour les habitations et 2 km² pour des activités économiques
 - 6,6 km² de zones économiques : 4 km² de plateformes industrielles et 2,6 km² de zones d'activités
- 618 km de cours d'eau permanent dont 50 km pour le gave de Pau.
- Ce territoire comprend 157 km² de zones protégées (ZNIEFF, directive habitat...) et 40 km² de zones à risques (PPRI, PPRT).



Occupation du sol

■ 54 % de la surface du territoire est occupée par l'agriculture, dont 80 % pour la culture de céréales.

■ 10 % du territoire est artificialisé (habitat, activité économique).

2. Répartition spatiale des habitants

■ Une faible densité, marquée par des zones urbaines très localisées

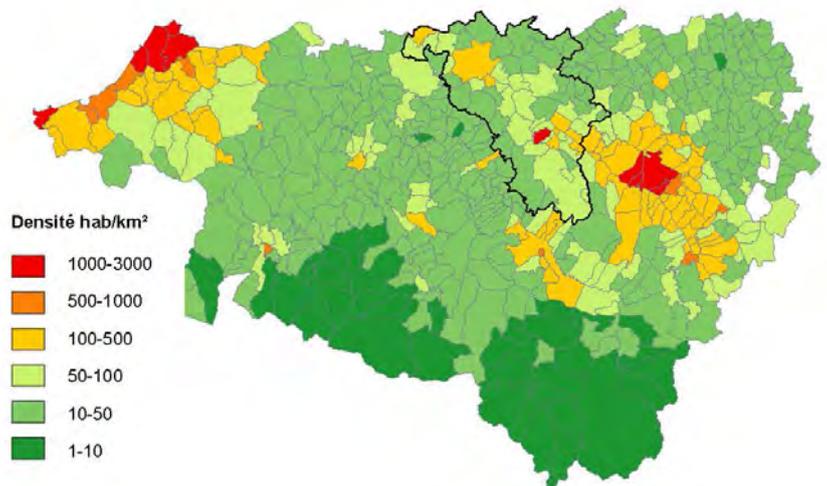
Le nombre d'habitants par commune met en évidence 3 types de communes :

- Orthez est la seule commune de plus de 10 000 habitants. Elle rassemble 20 % de la population du territoire et se situe au 9ème rang des communes du département (devant Oloron depuis le dernier recensement).

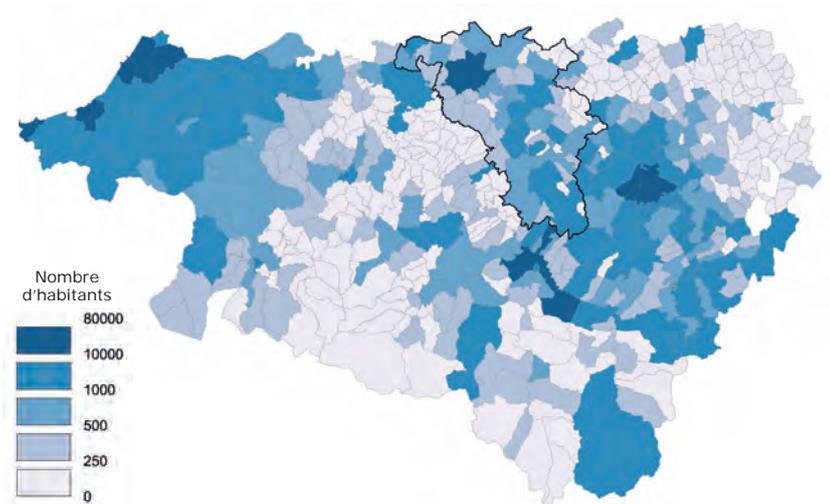
- 7 communes comptent plus de 1 000 habitants (et moins de 10 000 habitants). Elles regroupent 38 % de la population dont Mourenx (6 970 habitants et une densité de 1 100 hab/km²).

- 53 communes ont moins de 1 000 habitants (soit 86 % des communes du territoire). Elles regroupent 42 % de la population.

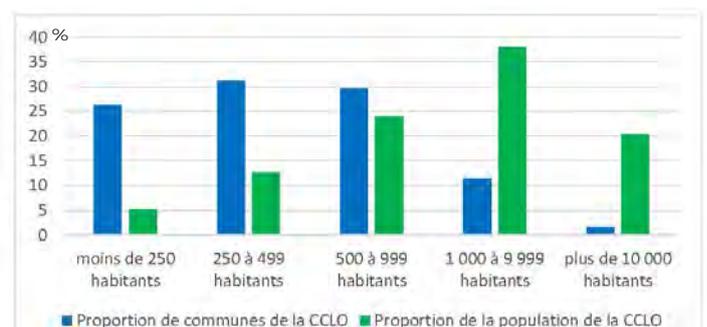
Les 2 communes les plus importantes - Orthez et Mourenx - rassemblent 33 % de la population du territoire.



Densité des communes en fonction du nombre d'habitants



Typologie des communes en fonction du nombre d'habitants



La population du territoire et son poids dans les communes

- 53 404 habitants en 2012.
- 8 % de la population du département.
- une densité de 73 habitants au km².
(86 pour le département)

3. L'habitat sur le territoire

■ Un habitat diversifié

Pour la moitié des communes, la densité est inférieure à 45 logements pour 100 habitants.

La densité résidentielle de 36 logements par km² donne une indication de la morphologie urbaine du territoire.

Cette faible densité reflète un habitat individuel dispersé autour des centres.

■ Le parc est composé pour 75 % de maisons.

■ 68 % des logements sont occupés par le propriétaire.

■ La part du parc locatif reste dans les moyennes nationales, cependant il est concentré sur les seules communes de Mourenx et Orthez.

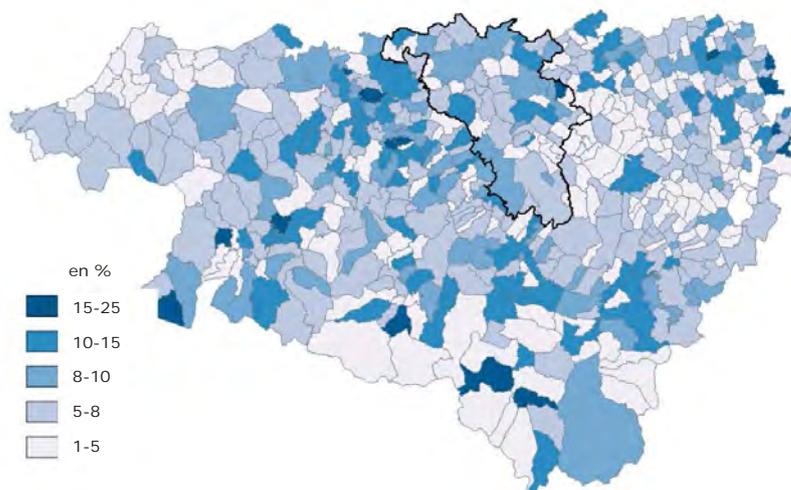
■ Les logements sont relativement grands avec en moyenne 6 pièces pour une superficie moyenne de 100 m².

■ 55 % des logements ont plus de 4 pièces.

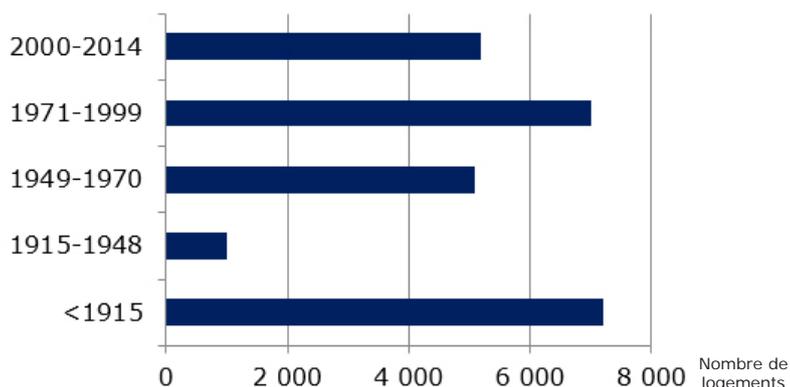
■ Le territoire présente un parc de logement ancien avec la moitié du parc construit avant 1970 dont 25 % avant 1915. Le parc récent construit après 2000 représente 25 % de l'ensemble.

■ Le taux de vacance de 8 % atteint 18 % pour les appartements. 50 % du parc vacant concerne des logements construits avant 1948.

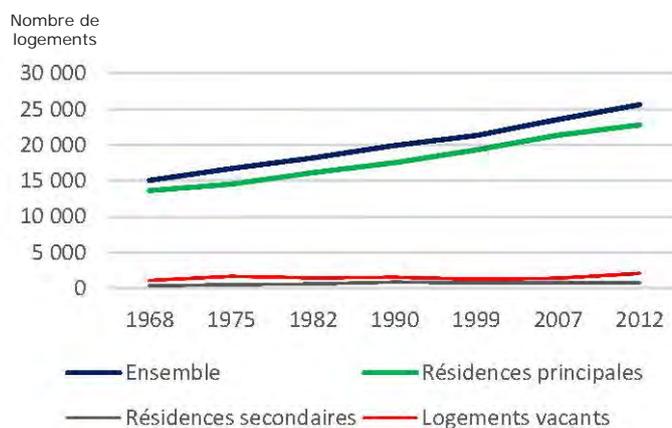
La vacance se concentre surtout dans les centres des villes et des villages.



Taux de vacance par commune en 2012



Le parc de logements selon les périodes de construction



L'évolution du parc de logements depuis 1968

- **25 591 logements en 2012**
- **48 logements pour 100 habitants (57 pour le département)**
- **2 071 logements vacants**

B. La population

1. Le profil des habitants

■ Une structure de la population relativement équilibrée

La *structure de la population*¹ du territoire n'a pas de spécificité particulière au regard de celle du département ou de la France.

Cependant à l'échelle des communes le profil de la population se révèle très hétérogène.

■ Une tendance au vieillissement de la population - les plus de 75 ans représentant plus de 10 % de la population, mais sa répartition reste équilibrée avec autant de jeunes de moins de 18 ans que de personnes de plus de 65 ans (21 % pour chacune).

■ À l'échelle des communes l'écart se creuse avec 35 communes ayant une part plus importante de personnes âgées que de jeunes.

■ Une tendance au *desserrement des ménages*² avec 2 à 3 personnes par ménage (3,5 personnes en 1968) qui modifie la demande en logement.

29 % des ménages ne sont composés que d'une personne et 53 % des familles ont des enfants.

■ Des indicateurs de fragilité :

- 1 352 personnes de plus de 80 ans vivant seules
- 1 948 familles mono-parentales

■ 32 590 personnes de 15 à 64 ans dont 21 327 occupent un emploi.

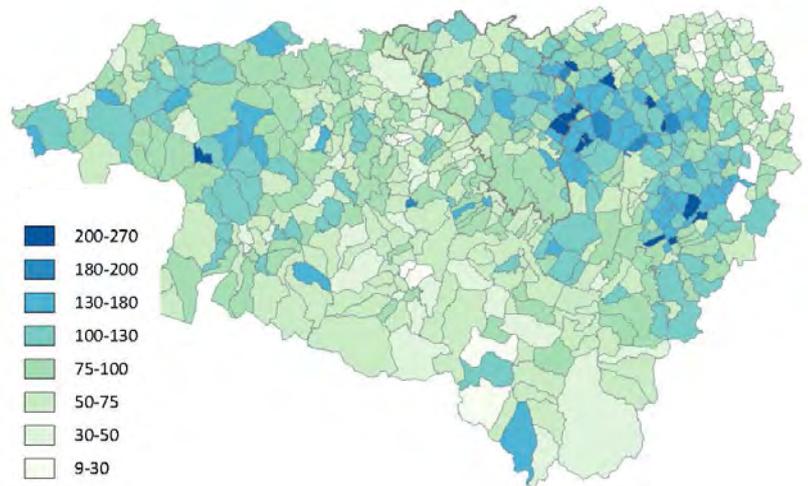
35 % travaillent dans le secteur du commerce et des services et 29 % dans l'administration publique.

Le niveau de qualification reste faible avec seulement 5 % de cadres.

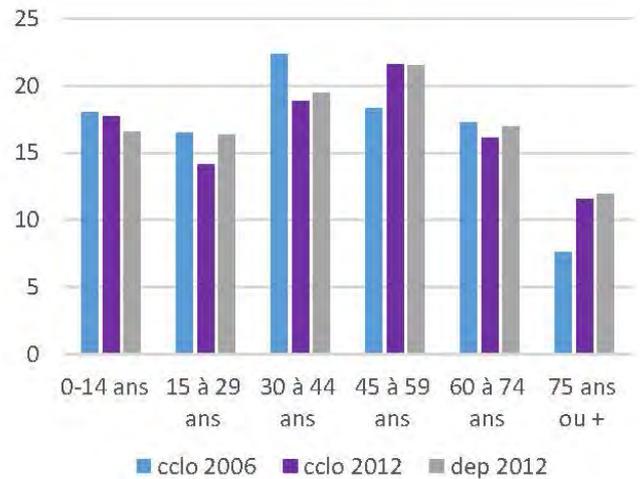
1 - Structure de la population : composition de la population selon diverses caractéristiques démographiques (sexe, âge, état civil, nationalité, etc.), considérées isolément ou en association.

2 - Desserrement des ménages : diminution de la taille moyenne des ménages.

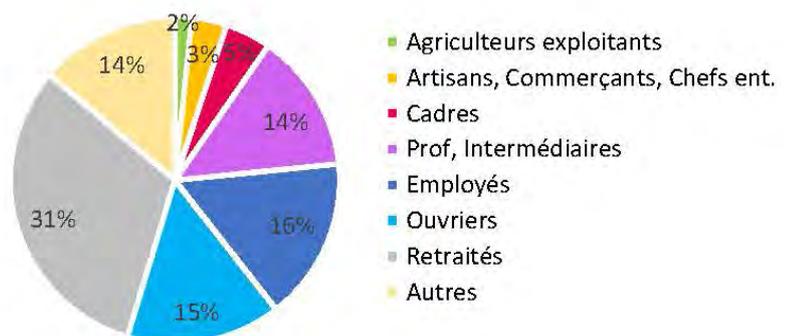
- 11 431 jeunes de moins de 18 ans
- 11 343 personnes de plus de 65 ans
- 1/4 des habitants sont retraités
- 21 327 habitants ont un emploi dont 66 % travaillent sur le territoire.



Indice de jeunesse des communes



Répartition de la population par tranche d'âges



Catégories socioprofessionnelles de la population de plus de 15 ans

2. Les niveaux de vie

■ Des écarts importants

Le revenu médian disponible est un indicateur du niveau de vie des ménages.

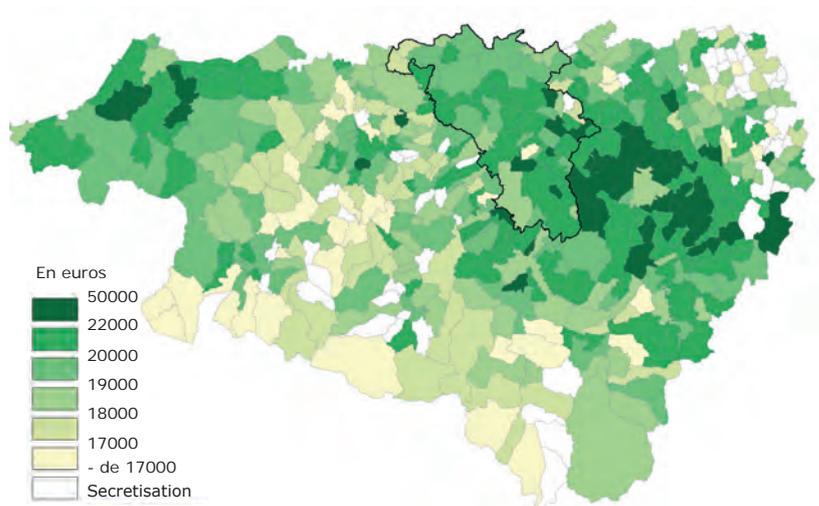
La CCLO a un revenu médian de 19 559 euros : 50 % des ménages ont donc un *revenu disponible*¹ inférieur à ce chiffre.

À l'échelle des intercommunalités du département, le revenu médian varie d'un peu moins de 18 000 à plus de 22 000 euros.

Ce revenu médian masque des écarts importants :

- 10 % des ménages disposent de moins de 11 500 euros.
- 10 % disposent de plus de 33 000 euros.

Ces disparités sont aussi visibles entre les communes du territoire où le revenu médian s'échelonne entre plus de 22 000 euros et moins de 17 000 euros pour Mourenx.



Revenu disponible médian des ménages par Unité de Consommation en euros

Revenu médian

- CCLO 19 559 euros
- Département 64 20 147 euros
- France 19 786 euros
- 60 % des ménages fiscaux sont imposés.

1 - Le revenu disponible est le revenu dont dispose effectivement un ménage afin de consommer ou d'épargner il est net des impôts directs.

L'Unité de consommation permet de comparer les revenus de ménages de taille différente, Ce revenu par unité de consommation est un indicateur du niveau de vie des ménages.

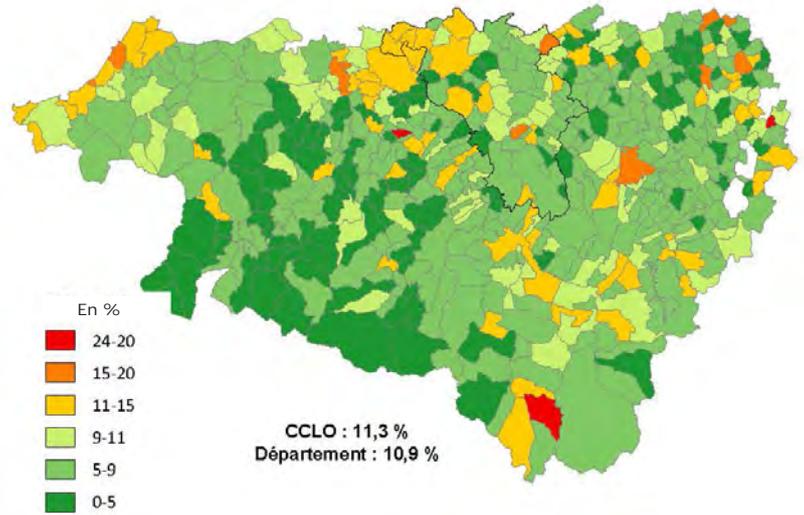
3. Les indicateurs de fragilité

■ Des disparités entre les communes

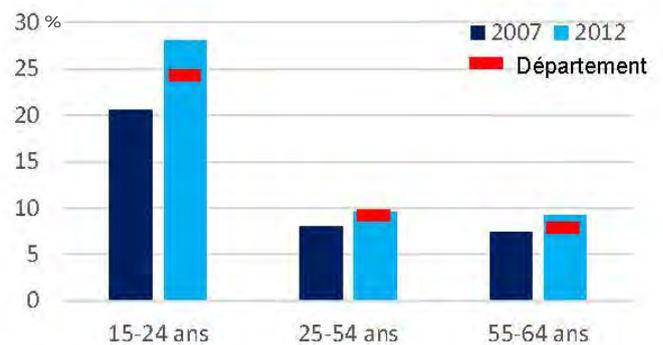
■ Le taux de chômage de la population active légèrement supérieur à celui du département, masque de grandes disparités selon les classes d'âges où il atteint 27 % pour les moins de 24 ans.

■ À l'échelle des communes, le taux de chômage varie de 1 à 20 % touchant principalement une partie Nord-Ouest du territoire et Mourenx.

■ Le territoire compte 11 % de ménages vivant avec un revenu en dessous du seuil de pauvreté (soit 987 euros pour une personne seule).



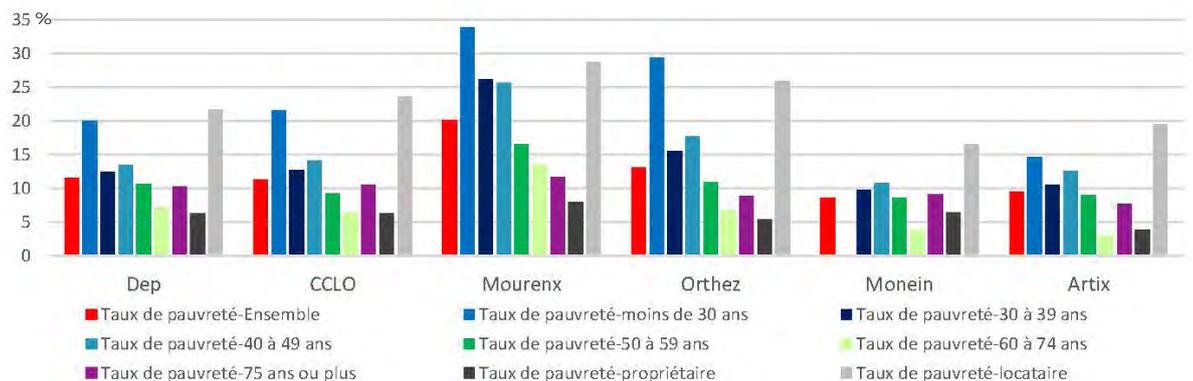
Taux de chômage des communes



Taux de chômage selon les tranches d'âge

Cet indicateur permet de quantifier et qualifier plus précisément une partie de la population et d'identifier des disparités entre communes alors que le revenu médian montre une relative homogénéité.

Si le *taux de pauvreté*¹ et sa répartition par classe d'âge du territoire est similaire au taux départemental, il se distingue de très importantes disparités à l'intérieur des communes. On remarque ainsi, un taux bien plus élevé sur Mourenx. Autre point important, la classe d'âge des moins de 30 ans est particulièrement touchée sur Orthez et Mourenx.



Taux de pauvreté 2012

■ Taux de chômage de la population active en 2012 : 11,3 % (2 715 personnes).

■ 11 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

1 - Le *taux de pauvreté* évalue la proportion des ménages dont le revenu est inférieur à un seuil fixé à 987 euros pour une personne seule.

C. L'emploi sur le territoire

1. Les volumes d'emploi

■ **Un bon volume d'emploi, mais concentré sur quelques communes**

■ 50 % de l'emploi du département se concentre sur les 2 agglomérations de Pau et Bayonne.

■ 5 communes ont plus de 1 000 emplois totalisant 13 000 emplois soit 65 % de l'emploi du territoire : Orthez (5 608), Mourenx (2 850), Lacq (2 448), Artix (1876), Monein (1 067).

■ Le bassin de Lacq avec Mourenx, Artix, Lacq, Mont, Pardies, Abidos, Os-Marsillon et Noguères totalise 11 503 emplois dont 6 016 emplois dans la sphère productive.

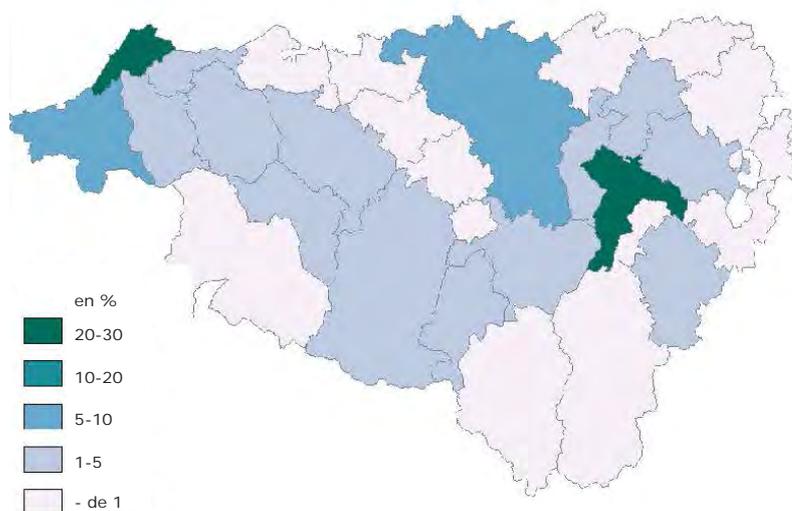
Les 7 communes représentent 54 % de l'emploi de la CCLO.

■ 11 communes structurent le territoire en exerçant une attraction par l'emploi avec un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs occupés de la commune.

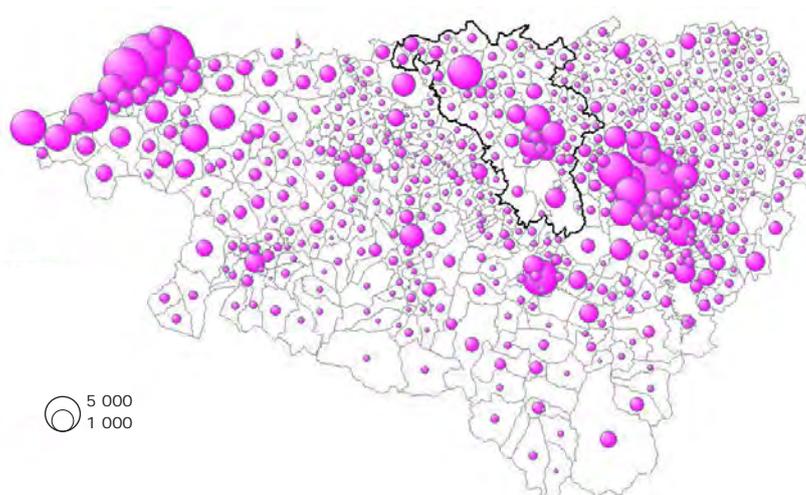
La commune de Lacq avec 8 emplois pour 1 actif occupé résidant sur la commune occupe une place à part à l'échelle du territoire et du département.

À l'échelle de l'intercommunalité l'*indice de concentration*¹ est égal à 0,9.

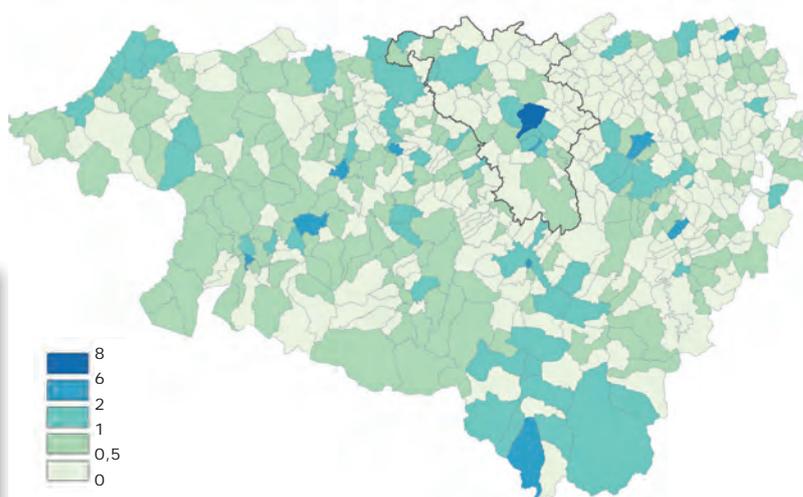
1 - L'indice de concentration mesure le rapport entre le nombre d'emploi d'une commune sur le nombre d'actifs occupés résidant sur la commune.



Répartition de l'emploi du département par EPCI



Nombre d'emplois par commune



Indice de concentration de l'emploi

■ 21 129 emplois en 2012

■ 8 % de l'emploi du département

■ 15 % de l'emploi industriel du département

■ 4^{ème} intercommunalité du département en volume d'emploi.

2. Le tissu économique

■ Un tissu économique marqué par l'agriculture et l'industrie

Le territoire présente une organisation spatiale plutôt rurale, or sa structure d'emploi répond aux caractéristiques des territoires urbains ou métropolitains avec des secteurs industriels et recherche/développement importants.

Le tissu économique du territoire est différent selon que l'on considère les établissements ou l'emploi qu'ils génèrent.

■ Le secteur de l'agriculture occupe une large place avec 29 % des établissements mais seulement 4 % de l'emploi et 1 % de l'emploi salarié. Pour 46 communes l'agriculture représente plus de 50 % du tissu économique.

Deux secteurs d'activités concentrent 61 % de l'emploi du territoire : administration publique, commerces et services.

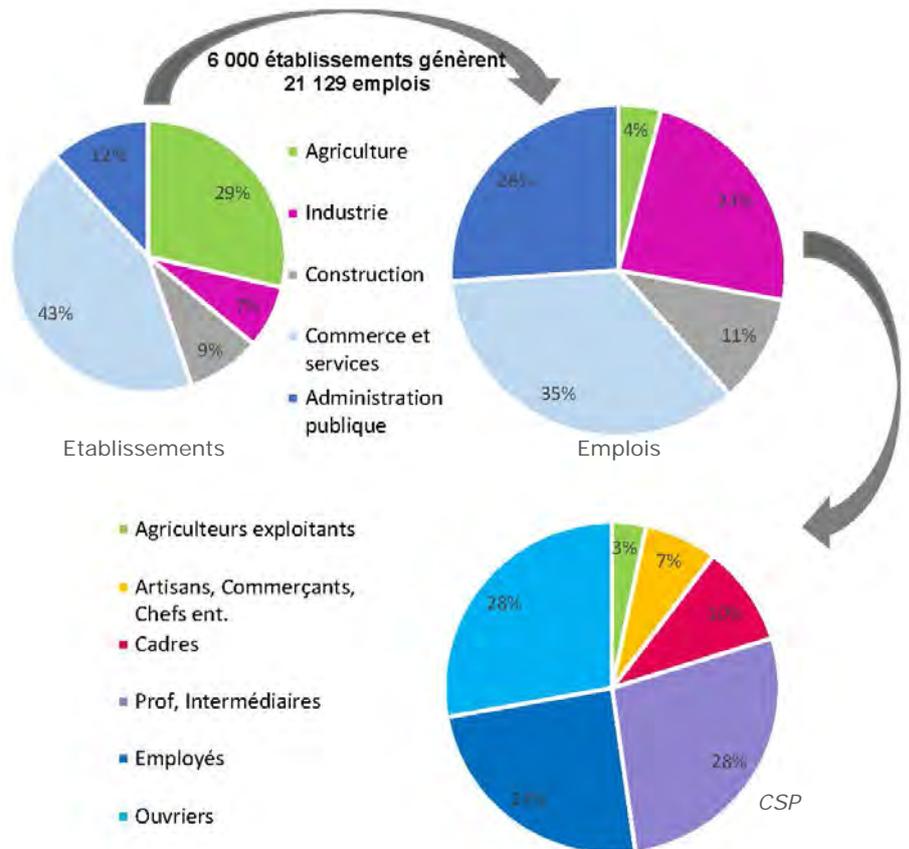
Un secteur productif important avec 24 % de l'emploi dans le secteur de l'industrie.

Le poids de ce secteur sur l'emploi du territoire est bien plus important comparé à la France (14,5 %) ou le département (16 %). 20 % des établissements de plus de 50 salariés du département se situent sur la CCLO.

■ L'emploi industriel se concentre sur moins de 10 % des communes.

L'activité économique du territoire génère des emplois qualifiés ou peu qualifiés avec seulement 10 % de cadres et plus de 50 % d'ouvriers et d'employés.

Si 41 % de l'emploi est occupé par des femmes, ce chiffre atteint 70 % dans le secteur de l'administration, enseignement et santé.



- 72,6 % des établissements n'offrent aucun emploi salarié
- seuls 5,5 % emploient plus de 20 salariés
- 1 % d'établissements de plus de 50 salariés.

A. Les dynamiques territoriales

1. La consommation de l'espace, une modification des paysages

■ Diminution de la surface agricole

Le suivi de la consommation de l'espace a deux objectifs :

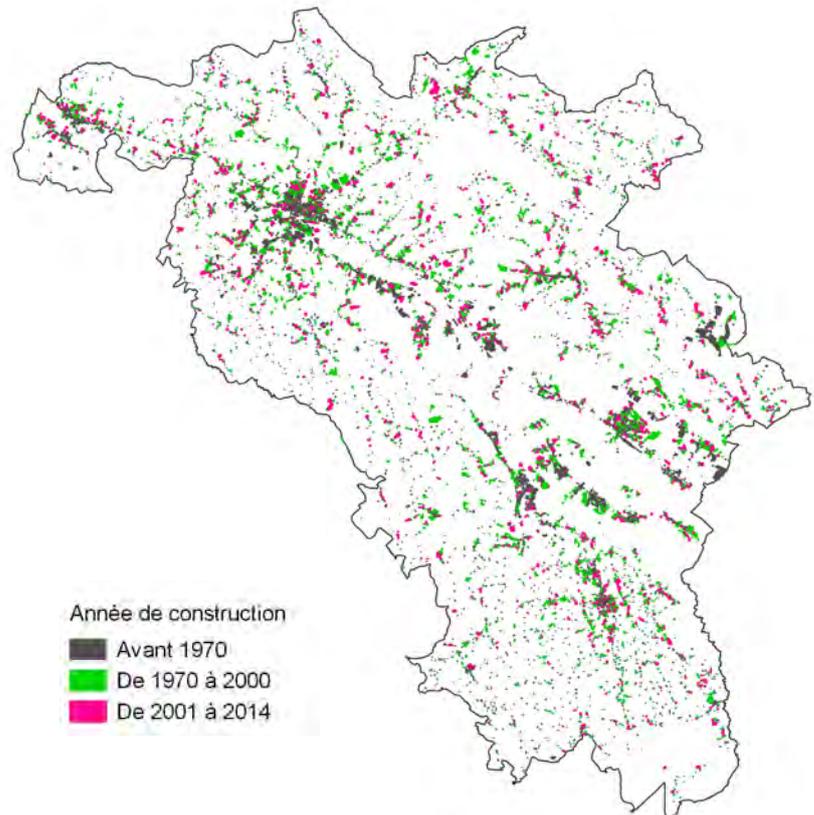
- Maîtriser la concurrence qu'il pourrait y avoir entre espaces agricoles ou naturels et espaces artificialisés,
- Évaluer l'abandon des terres agricoles qui ne seraient plus exploitées.

Les surfaces agricoles représentent 54 % du territoire. En 10 ans les surfaces agricoles ont diminué de 2 206 hectares. Cette baisse représente 5 % de la surface agricole totale. Dans le même temps le nombre d'exploitations a baissé de 18 %.

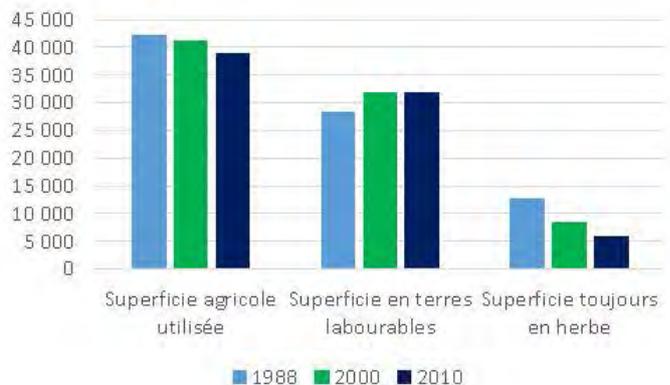
En 2010, 35 % des surfaces agricoles sont exploitées par des agriculteurs de plus de 50 ans, dont 9 % par des agriculteurs de plus de 60 ans. La question du devenir de ces surfaces est posée.

Parallèlement à cette tendance, on peut évaluer les surfaces utilisées pour la construction de logement. Si l'on totalise la superficie des parcelles construites pour des maisons depuis 2000 la surface consommée atteint 448 hectares.

La surface constructible disponible sur les communes disposant d'un document d'urbanisme, au 1^{er} janvier 2015, était de 1 186 hectares.



Spatialisation du logement selon les périodes de construction



Evolution des surfaces agricoles depuis 1998 (RGA)

- Une perte de 1 000 exploitations en 20 ans soit 3 081 hectares
- Une perte de 7 % des surfaces agricoles.
- 448 hectares consommés pour le logement depuis 2000.

2. La structuration du territoire par les espaces de vie

■ Un territoire bien structuré, constituant un relais pour les espaces ruraux

Un territoire doit permettre de répondre aux besoins de la population.

Les services et équipements sont hiérarchisés en 3 niveaux en fonction de la fréquence des besoins de la population (des besoins quotidiens aux besoins plus spécifiques et moins fréquents).

8 pôles supérieurs structurent le département :

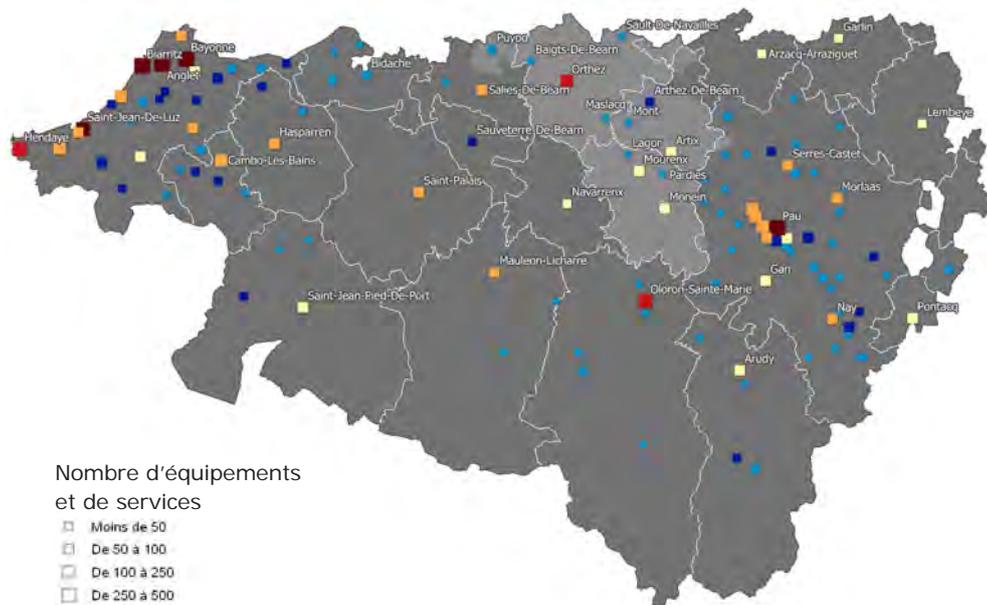
- 5 sur la côte basque,
- 3 dans le Béarn: Pau, Oloron et Orthez.

Ces 2 derniers constituent des relais dans l'espace rural avec un niveau d'équipements inférieur au pôle palois.

Le maillage des pôles supérieurs fait apparaître celui d'Orthez comme un pôle relais à mi-distance des 2 agglomérations permettant de structurer la partie centrale du département.

Mourenx, Artix et Monein sont des pôles intermédiaires qui complètent le maillage entre Pau, Orthez et Oloron.

Les pôles permettent aux habitants d'accomplir la majorité des actes courants et structurent ainsi les espaces : ce sont les bassins de vie¹.



Nombre d'équipements et de services

- Moins de 50
- De 50 à 100
- De 100 à 250
- De 250 à 500
- De 500 à 1 000
- 1 000 et plus

Typologie des centralités

- Pôle supérieur - Niveau 1
- Pôle supérieur - Niveau 2
- Pôle intermédiaire - Niveau 1
- Pôle intermédiaire - Niveau 2
- Pôle de proximité - Niveau 1
- Pôle de proximité - Niveau 2
- Communauté de communes de Lacq-Orthez
- Bassin de vie

Les pôles structurants du département et bassins de vie

La typologie des centralités est fondée sur le nombre et la variété d'équipements qu'offre une commune. 3 niveaux sont définis en fonction du types de besoins des habitants. Les pôles de proximité répondent aux besoins quotidiens des habitants et les deux autres types de pôles répondent à des besoins de plus en plus spécifiques.

Les communes du territoire sont réparties sur 6 bassins de vie dont deux, Orthez et Mourenx, sont intégralement sur le territoire.

3 bassins de vie ont leur pôle sur le territoire (Orthez, Mourenx, Artix) tandis que certaines communes sont tournées vers d'autres pôles (Salies, Pau et Hagetmau).

Les espaces de vie qui structurent le quotidien des habitants du territoire sont multiples, ouverts sur d'autres territoires, hiérarchisés et relativement bien équipés.

- Un territoire structuré avec 1 pôle supérieur, 3 pôles intermédiaires, 8 pôles de proximité et 6 bassins de vie.

1 - Un bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Il est constitué d'un pôle de services (commune ayant au moins 16 des 31 équipements intermédiaires, comme le supermarché, le collège, le laboratoire d'analyses...) et de ses zones d'influence qui regroupent les communes « les plus proches » temps de trajet par la route à heure creuse.

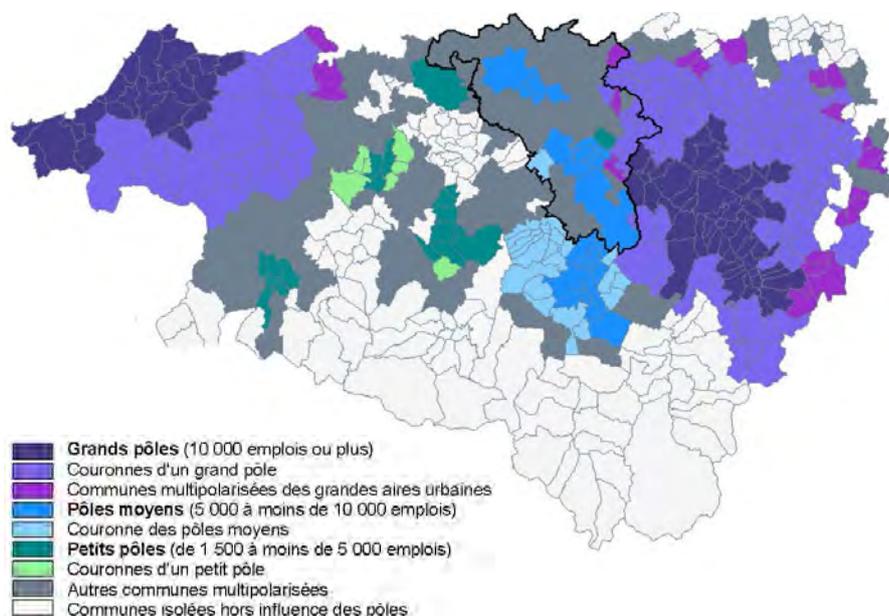
3. La structuration du territoire par les zones d'emplois

■ Un territoire multipolarisé et ouvert, tourné vers l'agglomération paloise

L'armature urbaine du département est organisée autour des 2 grands pôles d'emploi des agglomérations paloise et basque avec leurs aires d'influences dont celle de Pau s'étend sur la partie Est du territoire.

■ Parmi les 3 *pôles*¹ moyens du département, 2 se situent sur le territoire (Orthez et Mourenx). Ils exercent une attraction par l'emploi et constituent des espaces intermédiaires structurant des territoires plus ruraux.

■ 34 communes du territoire sont multipolarisées, montrant des espaces sous de nombreuses influences sans qu'aucune ville particulière ne structure leur organisation en matière d'emploi.

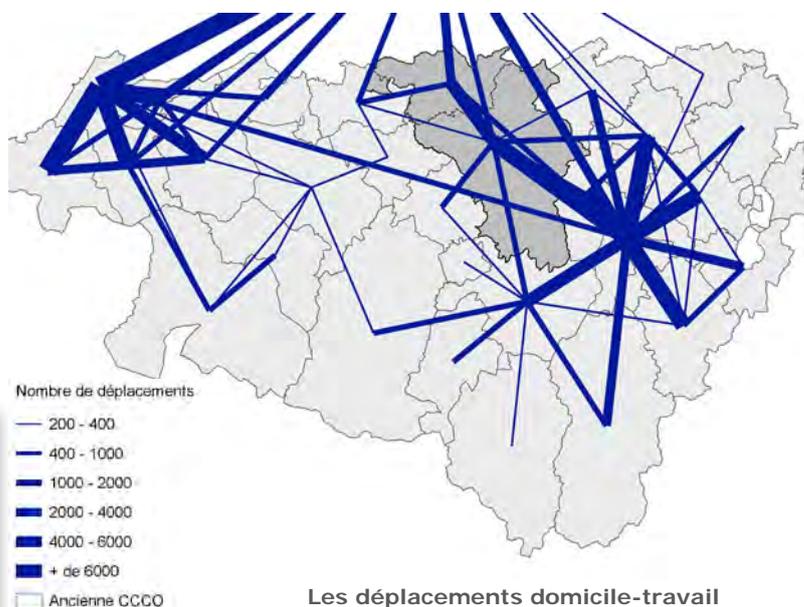


Les aires urbaines : l'influence des zones d'emplois

Les flux domicile-travail mettent en évidence la relation entre les espaces.

La CCLO est l'intercommunalité du département qui entretient le lien le plus fort avec l'agglomération paloise.

Ainsi, les déplacements avec la CA de Pau représentent 42 % de l'ensemble des flux du territoire (53 % des flux entrant et 31 % des flux sortant). Le territoire est donc tourné vers l'Est et très peu vers les territoires de la côte Basque, tandis que le Nord-Ouest du territoire avec Orthez est plutôt tourné vers le département des Landes.



Les déplacements domicile-travail

■ 1/3 des habitants travaillent en dehors du territoire tandis que 1/3 de l'emploi du territoire est occupé par des personnes ne résidant pas sur le territoire.

■ Presque un déplacement sur 2 se fait avec la CA de Pau.

■ 608 000 km sont effectués chaque jour par les habitants de la CCLO ne travaillant pas dans leur commune de résidence.

■ 86 % des actifs se rendent à leur travail avec un véhicule.

1 - Un pôle est défini par le nombre d'emplois qu'il propose. Une aire urbaine mesure l'influence en termes d'emploi des villes sur les communes voisines. Une commune fait partie d'une aire urbaine si l'emploi des résidents se situe à plus de 40 % dans le pôle.

B. Les dynamiques de population

1. Démographie

■ Une population en augmentation depuis 1990

Un taux de croissance annuel de 0,6 % pour la période 2007-2012 (0,5 % pour le département) représentant un gain de 1 642 habitants.

Répartition de cette augmentation sur les types de communes :

■ La ville d'Orthez représente 31 % de cette augmentation.

■ Les communes moyennes sont celles qui ont le taux de croissance annuel le plus faible avec 0,7 % et représente 9 % de l'augmentation démographique du territoire.

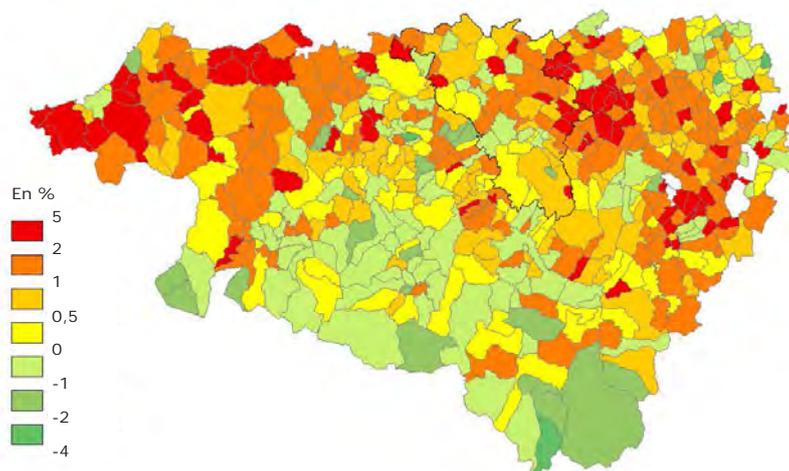
■ Les communes de 500 à 1 000 habitants représentent 39 % de l'augmentation avec un taux de croissance annuel le plus fort 1,14 %.

■ Les communes de moins de 250 habitants, malgré leur faible poids dans cette augmentation avec 6,5 %, ont un taux de croissance égal à 1 %.

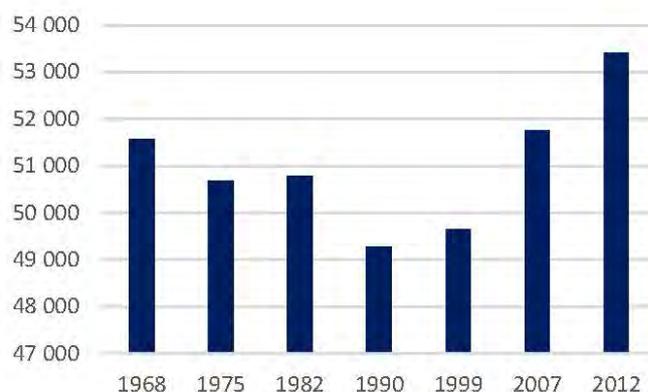
25 % des communes du département ont perdu des habitants; sur le territoire ce sont 14 communes (soit 22 %) qui perdent des habitants entre 2007 et 2012.

Au regard de l'organisation spatiale des évolutions démographiques, trois tendances se dégagent :

- Un phénomène de rurbanisation des communes agricoles peu denses.
- Une périurbanisation à l'ouest de l'agglomération de Pau, qui atteint notre territoire.
- Une baisse démographique qui touche indistinctement les communes quelque soit leur profil ou leur localisation



Variation annuelle moyenne de la population 2007-2012



Nombre d'habitants du territoire depuis 1968

■ 4 134 habitants supplémentaires en 20 ans, dont 90 % sur la dernière décennie.

■ Gain annuel moyen : 328 personnes (2007-2012).

■ Un dynamisme démographique dû à l'arrivée de nouveaux habitants

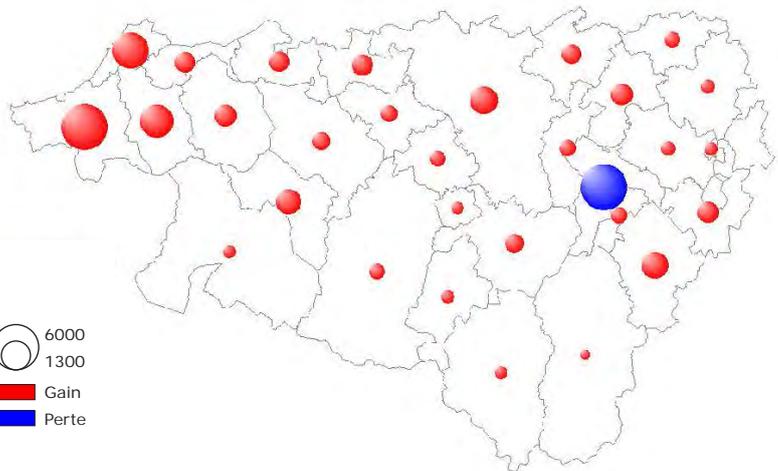
85 % de la croissance de la population sur la CCLO est le fait de l'arrivée de nouveaux habitants.

Un territoire qui a attiré en 10 ans plus de 3 000 personnes (dont 1 397 habitants de 2007-2012) et qui se positionne au 4ème rang derrière trois intercommunalités du pays basque.

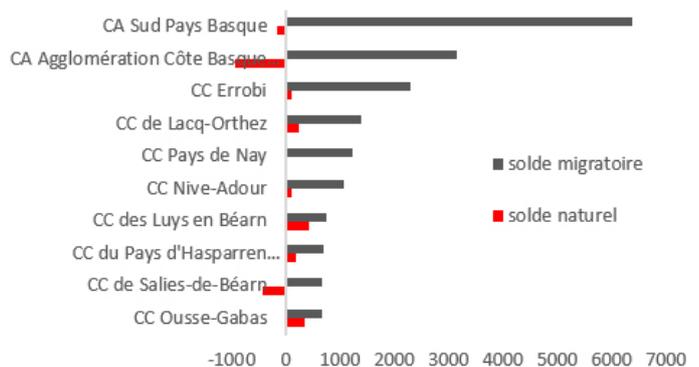
Les nouveaux habitants sur la CCLO représentent 8 % des arrivées sur le département.

Un taux de natalité relativement faible avec 9 naissances pour 1 000 habitants (12,6 pour la France) et un taux de mortalité « normal » avec 9 décès pour 1000 habitants.

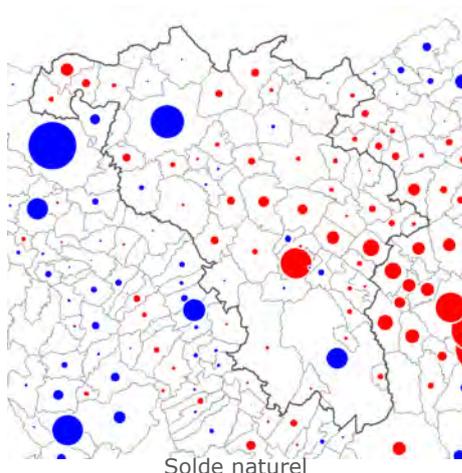
Orthez et Monein ont les soldes naturels les plus déficitaires.



Evolution du solde migratoire 2007-2012



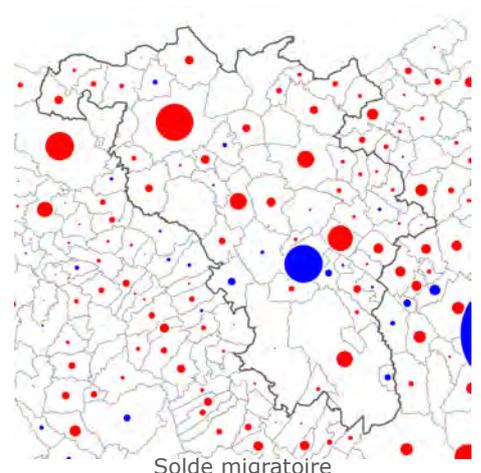
Les 10 intercommunalités du département pour leur solde migratoire 2007-2012



Solde naturel



Evolution des soldes 2007-2012



Solde migratoire



■ 1 397 personnes sont venues s'installer sur le territoire entre 2007-2012.

■ Un nombre de naissances supérieur au nombre de décès représentant un gain de 245 personnes en 5 ans.

2. Les mobilités résidentielles

Un solde positif avec 55 % d'entrées et 44 % de sorties.

■ Origine et profil des nouveaux habitants

■ 50 % des nouveaux habitants viennent des landes et du département et 20 % de la CA de Pau.

■ 51 % des gens quittant le territoire quittent aussi le département (dont 10 % pour les landes).

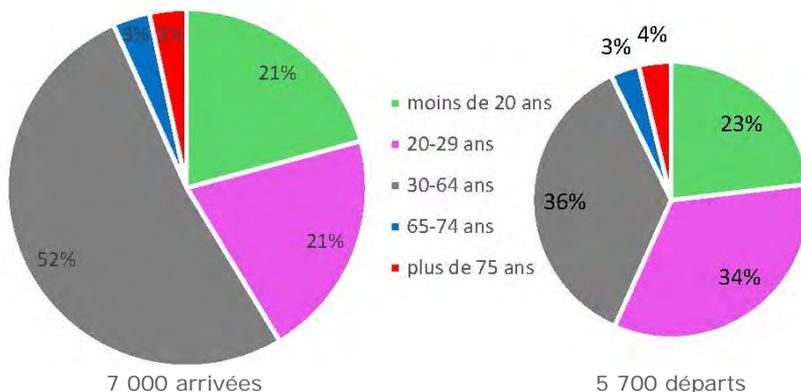
■ 23 % des départs sont en faveur de la CA de Pau (l'échange avec ce territoire étant égal entre les départs et les arrivées).

■ 53 % des nouveaux habitants ont une activité professionnelle.

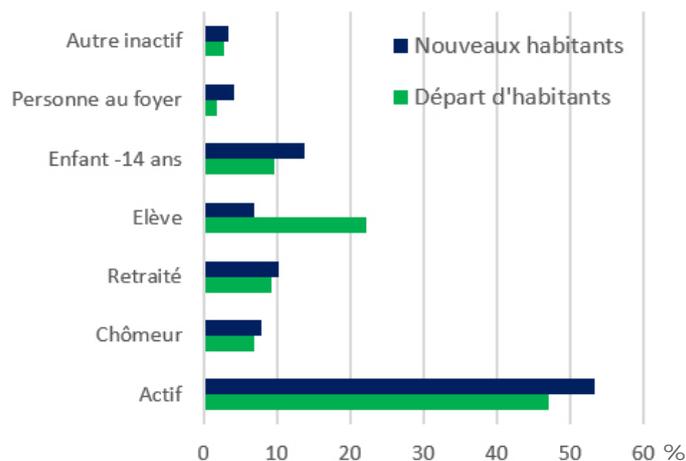
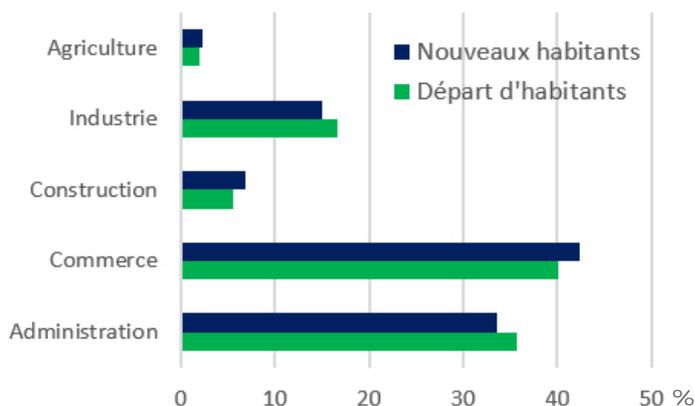
■ 74 % des actifs arrivant sont en CDI, 8 % sont demandeurs d'emploi.

Un départ important des jeunes et des 30-64 ans.

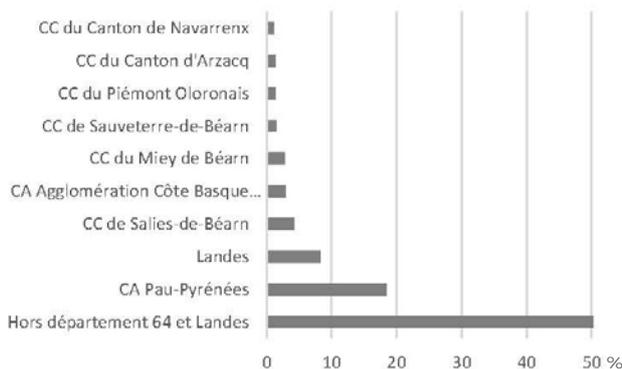
■ 40 % des nouveaux habitants s'installent sur 3 communes (Orthez 23%, Mourenx 9 %, Artix 8 %).



L'âge des entrants et sortants du territoire



Le profil des mobilités résidentielles



Les principales provenances des nouveaux habitants

■ Des échanges équilibrés avec la communauté d'agglomération de Pau : pour 1 qui part - 1 arrive.

C. Les mutations du tissu économique

1. À l'échelle de l'intercommunalité

■ L'emploi sur le territoire : une dynamique négative récente qui ne touche que l'emploi productif

Sur une longue période de 1975 à 2012 le territoire a gagné 924 emplois (soit une augmentation de 4,52 %) avec 2 périodes de hausse 1999-2007 (+ 2 527 emplois) et 1975-1982 avec (+ 679 emplois).

Cependant si l'on considère la période récente des 5 dernières années, c'est le territoire qui a subi la plus forte baisse du département avec une perte de 759 emplois, soit une baisse de 3,45 %.

Cette perte est liée aux emplois de fonctions de production qui se contractent de 902 emplois, tandis que les emplois de la sphère présenteielle augmentent avec 143 emplois en plus.

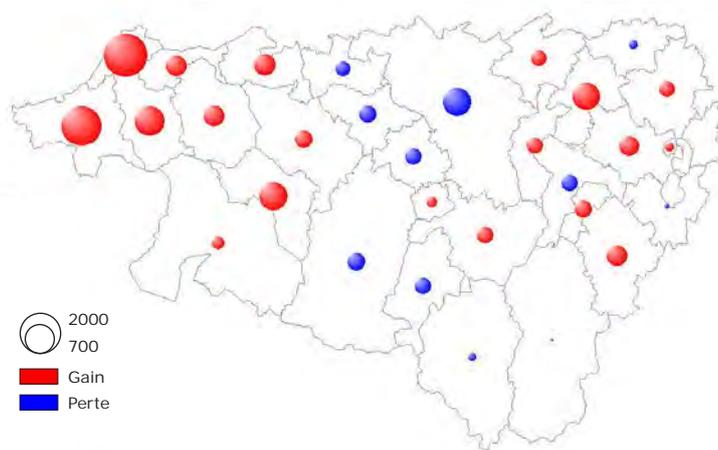
L'inversion du poids des sphères depuis 1999 coïncide avec l'augmentation démographique sur le territoire amorcée quelques années plus tôt.

Il dénote aussi une mutation du tissu économique.

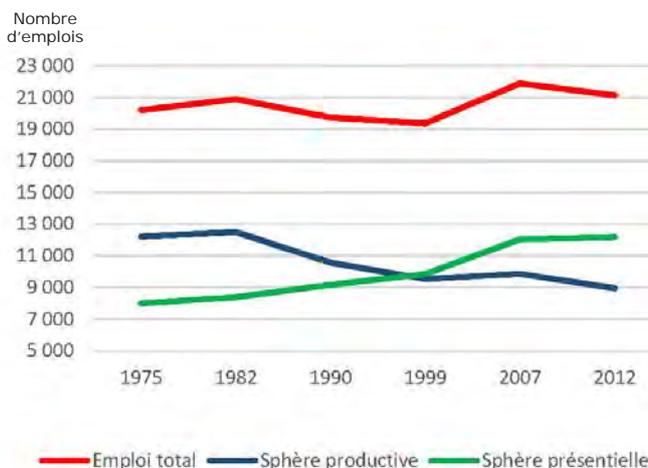
En 2012 la sphère présenteielle représentait 44 % des établissements mais 54 % de l'emploi.

Seuls deux secteurs d'activités ont gagné des emplois depuis 2007 : la construction; les commerces et services. Ce dernier est le plus dynamique en concentrant 70 % des créations d'entreprises sur un an mais très instable avec de nombreuses fermetures.

Le secteur de l'industrie avec 672 emplois en moins et l'agriculture avec 215 emplois en moins sont les deux secteurs les plus touchés.



Evolution du nombre d'emplois 2007-2012



Evolution du nombre d'emplois depuis 1975

Les sphères correspondent à deux catégories fonctionnelles d'activités répondant à des logiques économiques différentes.

La sphère productive regroupe des activités de production concrète qui sont orientées vers des marchés extérieurs au territoire où l'emploi dépend des choix des entreprises et de l'attractivité du territoire. Cette sphère est très sensible à la conjoncture économique.

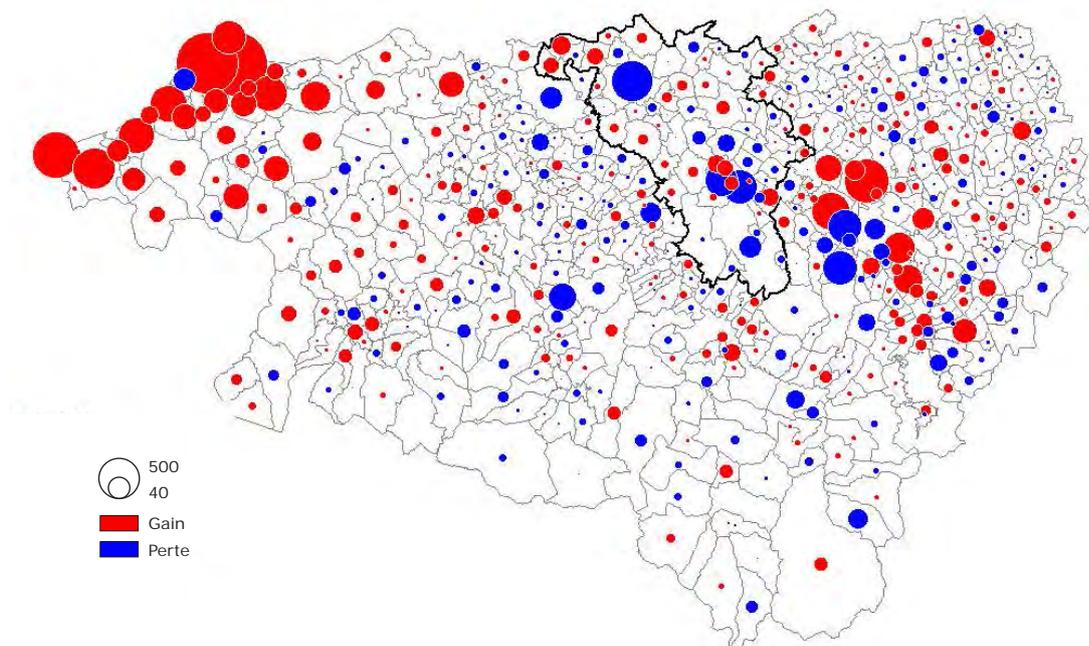
La sphère présenteielle est destinée à satisfaire les besoins de la population et des touristes. Elle donne une indication de l'offre de services ou de biens pour les habitants, moins sensible à la conjoncture économique elle est dépendante des dépenses ou des habitudes de consommation de la population.

■ 280 créations d'entreprises en 2012, dont 69 % dans le secteur des commerces et des services

2. À l'échelle des communes

■ À l'échelle communale la tendance est hétérogène

- 30 communes subissent une perte d'emploi, en volume les 4 communes les plus touchées sont Orthez, Pardies, Mourenx et Monein.
- 31 communes gagnent des emplois dont Puyoo, Tarsacq, Abidos, Baigts-de-Béarn.

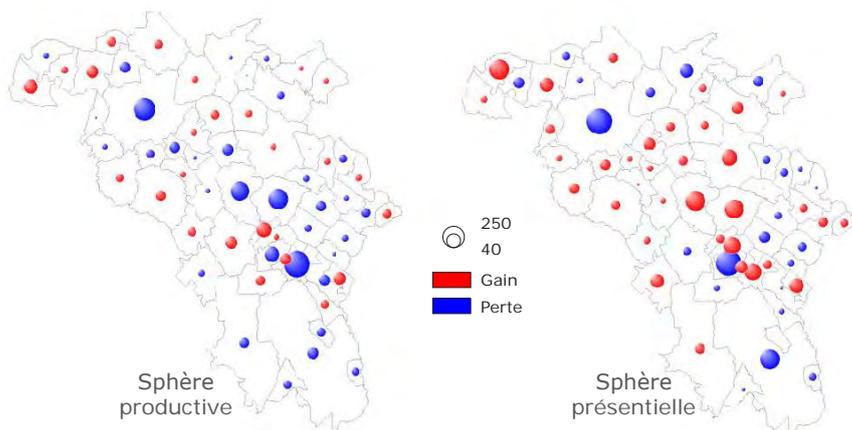


Evolution du nombre d'emplois 2007-2012 des communes

Certaines communes cumulent une baisse dans les 2 sphères d'emplois tandis que d'autres, grâce à la sphère résidentielle, conservent ou gagnent des emplois.

C'est le cas notamment des communes industrielles comme Lacq et Mont qui malgré une perte d'emploi importante dans la sphère productive conservent un certain dynamisme.

La baisse de l'emploi de la sphère résidentielle dans certaines communes dénote une perte de dynamisme, d'attractivité ou de services pour les habitants.



Evolution du nombre d'emplois 2007-2012 des communes pour les deux sphères

- Sphère productive : 8 955 emplois
- Sphère résidentielle : 12 175 emplois

Tous les pôles du territoire cumulent une baisse dans les deux sphères, notamment les deux villes Orthez et Mourenx, à noter le cas particulier d'Arthez-de-Béarn qui connaît une augmentation des emplois des deux sphères.

Un territoire qui, au regard des indicateurs statistiques, est relativement résistant et en bonne santé mais laisse apparaître une forte hétérogénéité à l'échelle communale.

■ Un territoire dont la diversité du cadre de vie constitue un élément fort de son attractivité

- Une attractivité « naturelle » du fait du climat, des paysages et de la proximité de la mer et de la montagne.
- Une position géographique centrale dans le département (territoire relais) avec une capacité à rayonner et à intégrer des dynamiques extérieures.
- Un territoire traversé par un axe urbanisé, industriel, commercial, résidentiel le long du gave de Pau. Cet axe étant bordé au Nord et au Sud par des espaces aux caractéristiques rurales, de faible densité, tournés essentiellement vers l'agriculture dont certains sont éloignés des axes de communication et des pôles.
- Des axes de circulation majeurs (3 sorties d'autoroutes et 3 gares sur le territoire) qui « ouvrent » le territoire sur le reste du département.
- La complémentarité des espaces (pôles d'Orthez et Mourenx, pôles relais et zones rurales) offre une grande diversité des modes de vies aux habitants du territoire. Orthez et Mourenx disposent d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur tout le territoire : structures de soins, services publics, équipements sportifs, culturels, formation, commerces....
- Les pôles relais constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en terme de proximité des services et des commerces.
- Une complémentarité entre des bassins d'emplois (Lacq et Orthez) et un cadre de vie privilégié.
- Un territoire présentant une double centralité de fonctionnement autour des pôles d'Orthez et du pôle Mourenx-Monein-Artix ce dernier étant fortement sous influence de l'agglomération paloise, ce qui peut être un atout comme un handicap (ville dortoir nécessitant de forts investissements ou ville dynamique alliant proximité à de grands équipements et bien être dans un cadre de vie agréable).
- Un parc de logements diversifié et suffisant en nombre avec un habitat récent important et une vacance développée dans les centres des communes sur des logements anciens et vieillissants.

■ Une attractivité démographique qui masque des disparités sociales profondes

- Un territoire attractif avec un taux de croissance de la population positif, dû à la capacité du territoire à attirer de la population (solde migratoire positif).
- Une population encore jeune puisque près de la moitié des habitants du territoire a moins de 44 ans. Cependant l'entrée dans l'âge de la retraite de l'importante génération du baby-boom conduira le territoire à relever un double défi : renouveler la population active et prendre en compte des nouvelles demandes sociales et sanitaires des personnes du 3ème âge.
- Des disparités sociales et territoriales avec des poches de pauvreté dans les centres urbains de Mourenx et Orthez mais aussi dans certaines communes rurales qui touchent particulièrement les moins de 30 ans.

■ Une économie dynamique avec un bassin industriel en mutation et un secteur des commerces et services en augmentation

- Un nombre d'emploi relativement stable depuis 1975 mais dont la structure a évolué avec une forte augmentation de l'emploi présentiel qui vient compenser et soutenir l'importante diminution des emplois industriels et agricoles.
- Un bassin industriel de Lacq qui représente une source importante d'emplois mais dont la structuration et l'évolution restent fragiles.
- Un tissu important de TPE-PME (commerce, artisanat, services) dont le dynamisme en terme de création d'emplois présentsiels vient soutenir le développement économique du territoire.
- Une production agricole diversifiée, avec un recul des surfaces agricoles et une forte diminution du nombre d'agriculteurs posant la question du devenir de certains espaces et de la filière.
- Une culture touristique récente pour une partie du territoire avec un potentiel touristique qui peut se développer autour du patrimoine, des activités de pleine nature, de l'image « béarn » ou de l'agritourisme.

Comment voyez-vous votre territoire aujourd'hui et demain ?

■ Résumé synthétique des résultats

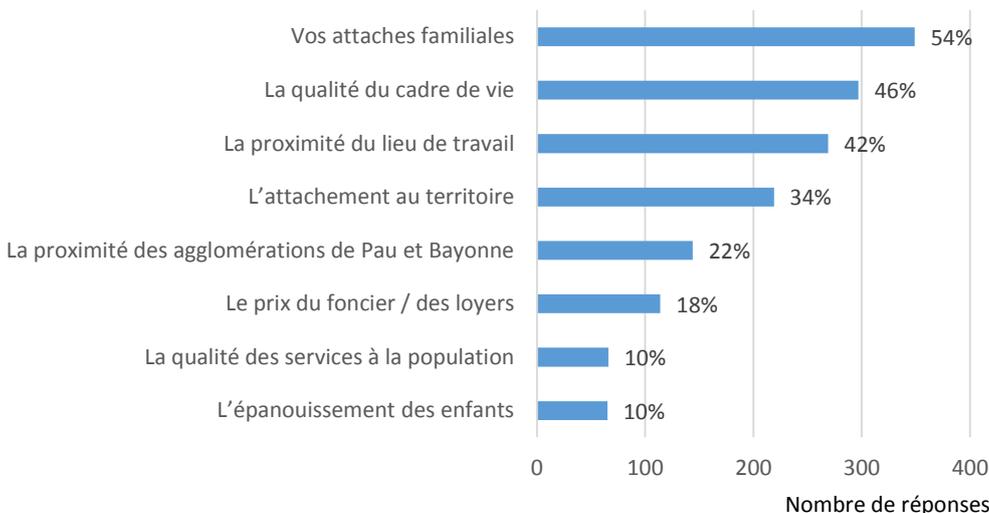
- Un territoire considéré comme attractif pour plus de 80 %.
- Des habitants qui résident sur le territoire par attachement à la famille et/ou au territoire.
- Cadre de vie et qualité de vie sont des marqueurs forts d'attractivité du territoire.
- La situation géographique du territoire est aussi un atout majeur avec la proximité des agglomérations et sa position entre mer et montagne.
- L'emploi et les transports sont les deux éléments considérés par plus de 50 % comme pas ou peu attractifs.
- Les actions de la CCLO sont majoritairement évaluées comme satisfaisantes, la collecte des déchets arrivant en 1ère position avec 90 % de satisfaits, seul bémol le développement du numérique (seul à avoir un taux de satisfaction inférieur à 50 %).
- L'emploi et l'entretien de la voirie et des espaces publics restent les priorités principales actuelles et futures de la CCLO.
- La culture, le tourisme et l'aide aux associations sont les 3 actions considérées comme les moins importantes.
- 3 priorités futures pour la CCLO se démarquent : développement de l'attractivité économique, l'entretien de la voirie et le soutien ou développement des services à la personne. Plus d'1/3 des enquêtés ont classé le développement durable dans les 3 priorités les plus importantes (en quatrième position).
- Pour moins de 20 personnes, le territoire manque d'attractivité à cause d'un sentiment d'ennui ou d'un manque d'activités (restaurant, bar fermé le soir, pour sortir le soir il faut aller sur Pau). Cet aspect se retrouve sur la question « diriez-vous que le territoire est dynamique, qui bouge » avec moins de 60 % de gens qui sont d'accord avec cette affirmation.
- L'aspect industriel du territoire est considéré comme une ambition première et reste un symbole fort (plus de 95 personnes ont cité le bassin ou les usines comme symbole du territoire). Pour autant le développement des activités classées à risques n'est pas considéré comme une priorité future. Les nuisances liées au bassin de Lacq sont citées par moins de 10 personnes.
- Les symboles du territoire dénotent un attachement à la culture béarnaise, aux fêtes de villages, au patrimoine historique, aux cadres de vie ou paysage (promenade, gave, coteaux...).

■ **643 réponses** soit 1,5 % de la population de plus de 18 ans et 3 % des ménages.

■ Le profil des enquêtés

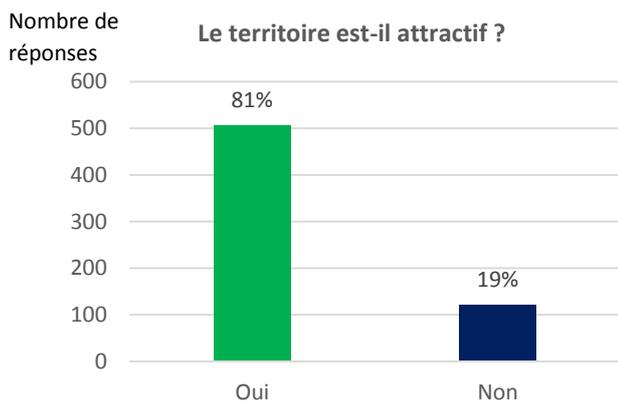
- 58 % ont plus de 50 ans, les moins de 34 ans représentent 13 %.
- 34 % sont retraités et les cadres et chefs d'entreprises représentent 4 %, les employés et ouvriers 31 %.
- 56 % sont en couple avec enfants et 24 % en couple sans enfant.
- En volume les habitants d'Orthez, Mourenx, Monein et Artix sont les plus nombreux et représentent 38 % des réponses.

Pour quelles raisons habitez-vous sur le territoire ?



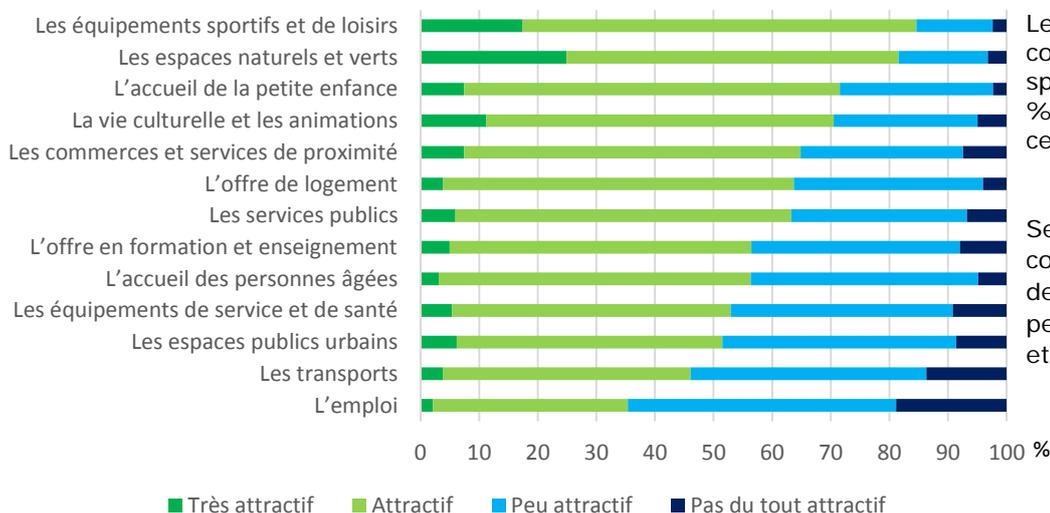
Les attaches familiales sont citées par 54 % des enquêtés, arrive en seconde position la qualité du cadre de vie. 42 % des enquêtés habitent sur le territoire pour la proximité au lieu de travail. Au total les 5 raisons les plus citées concernent soit un attachement, soit une position ou configuration du territoire.

Le territoire est-il attractif ?



507 réponses positives et 120 réponses négatives. Une répartition très inégale selon les communes : Monein 50 oui et 3 non, Orthez 59 oui et 31 non, Mourenx 50 oui et 14 non, 18 communes n'ont aucune réponse négative.

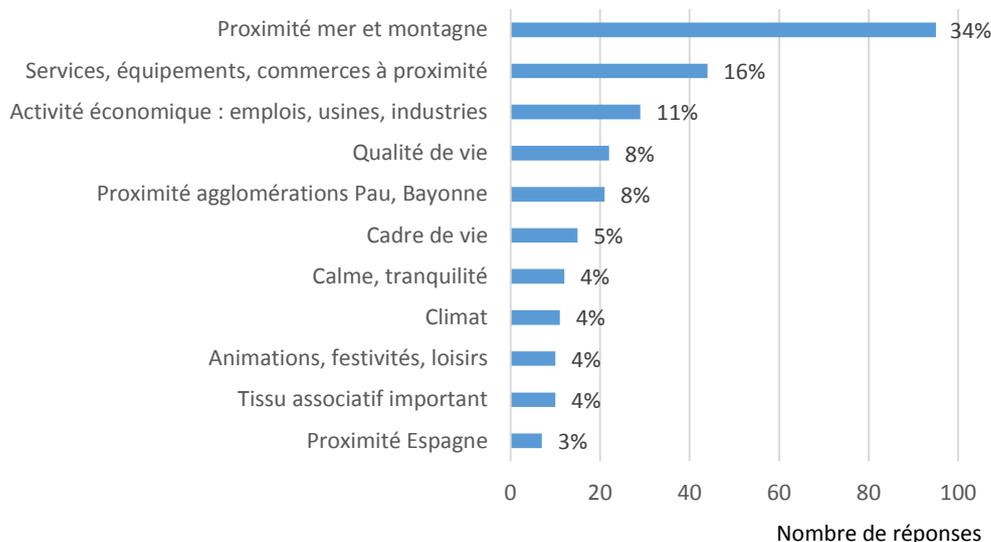
Le territoire sur lequel vous vivez est attractif pour



Le critère le plus attractif concerne les équipements sportifs et de loisirs (plus de 80 % des enquêtés considèrent cet élément attractif)

Seuls deux critères sont considérés par plus de 50 % des enquêtés comme « pas ou peu attractif » : les transports et l'emploi.

Les raisons de l'attractivité

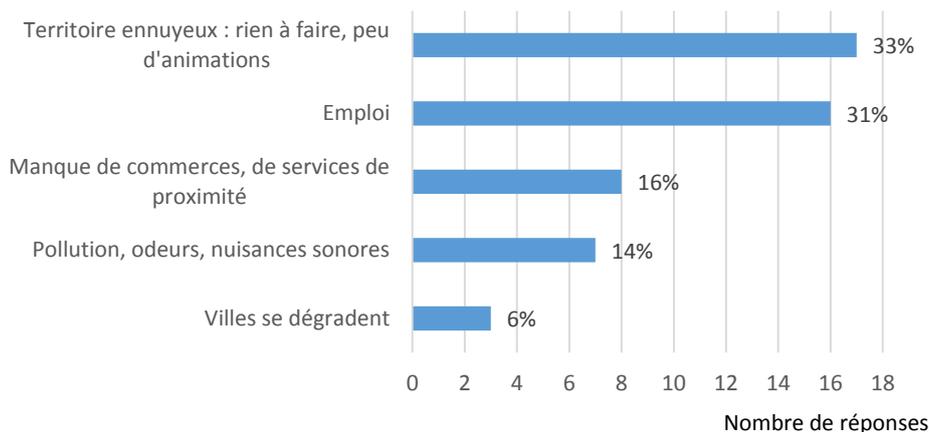


La proximité de la mer ou de la montagne est citée 95 fois soit 34 % des réponses.

Au total la situation géographique du territoire (agglomération/site/Espagne...) représente 45 % des raisons avancées pour expliquer l'attractivité du territoire.

Sur les 507 réponses affirmatives à l'attractivité, 254 ont été renseignées en texte libre pour expliquer les raisons de cette attractivité.

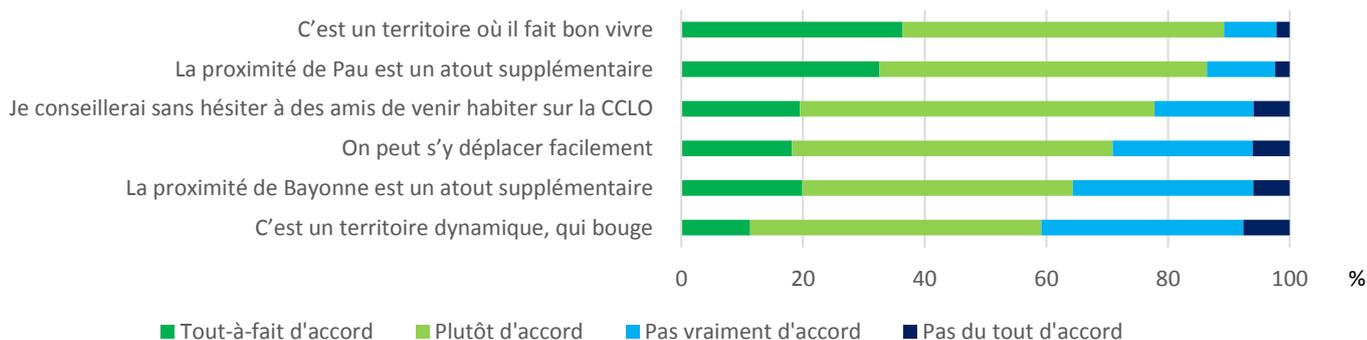
Les raisons du manque d'attractivité



33 % de ceux qui ont répondu à cette question considèrent le territoire ennuyeux.

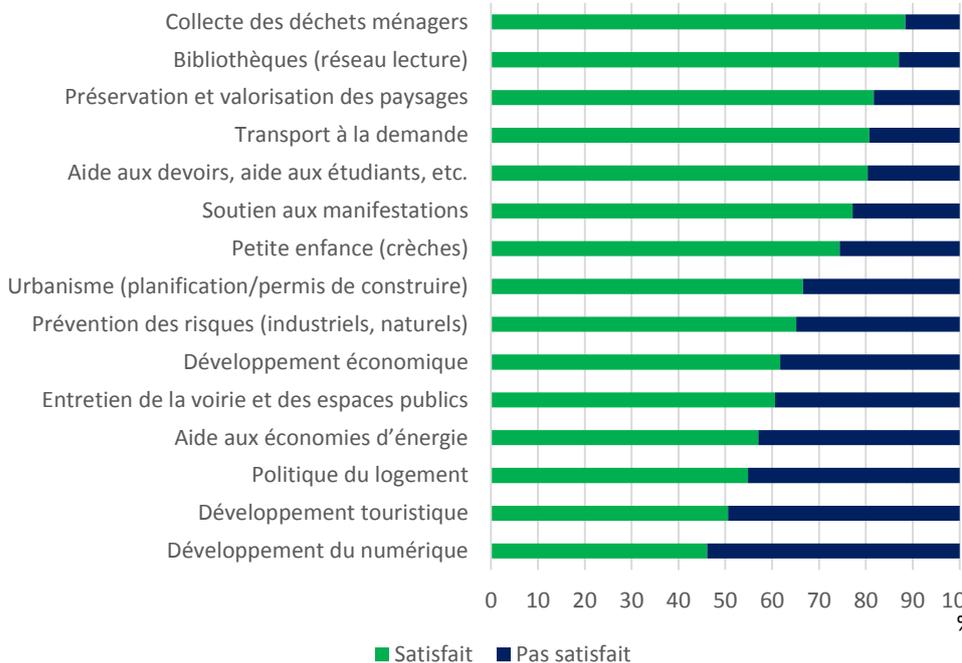
Sur les 120 réponses négatives à l'attractivité, 83 ont été renseignées en texte libre pour expliquer les raisons du manque d'attractivité, 51 ont été thématiques.

Concernant le territoire où vous vivez, vous diriez ?

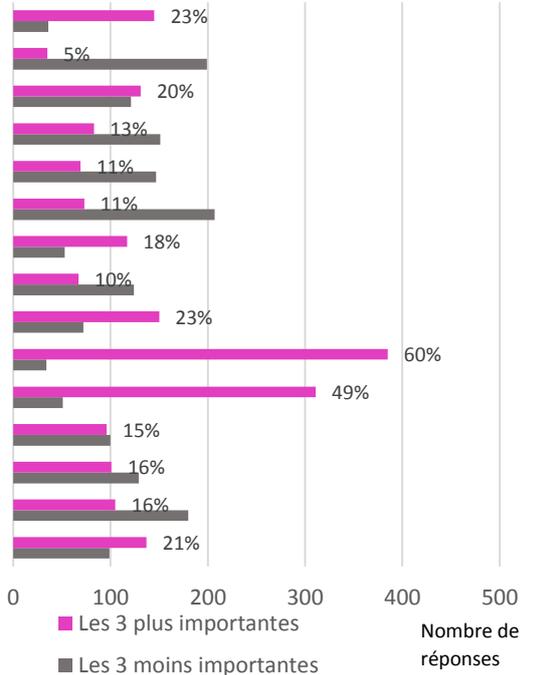


90 % des enquêtés pensent que c'est un territoire où il fait bon vivre et 60 % qu'il est dynamique.

Niveau de satisfaction des actions menées par la CCLO



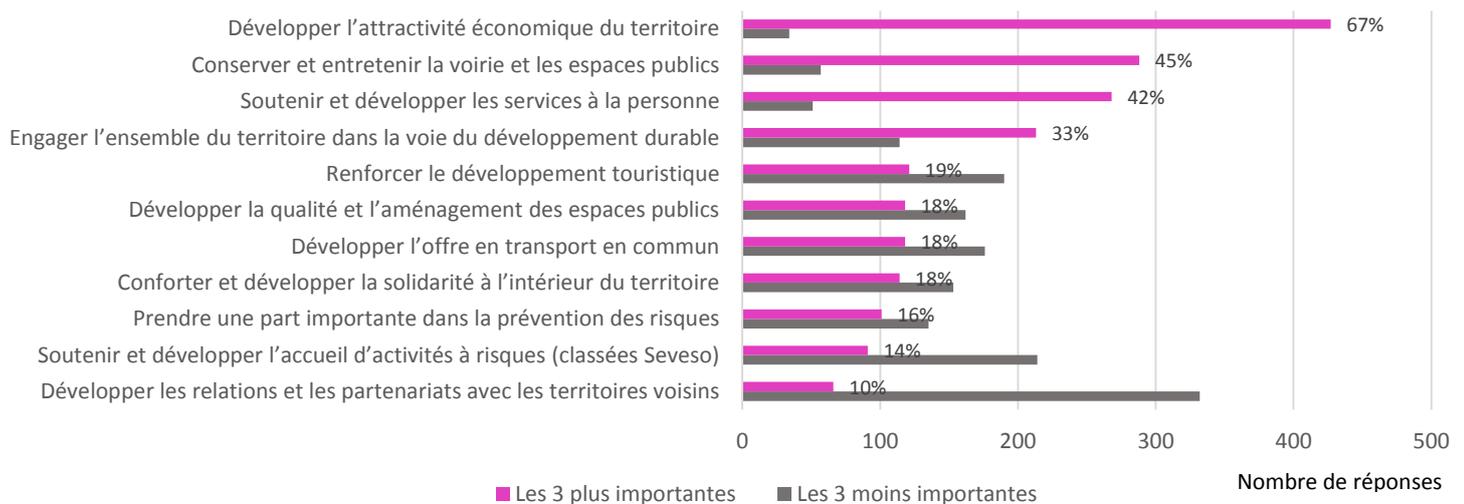
Le niveau d'importance des actions de la CCLO



Le niveau de satisfaction atteint 90 % pour la collecte des déchets.
Le développement du numérique est en dernière position avec moins de 50 % de satisfait.

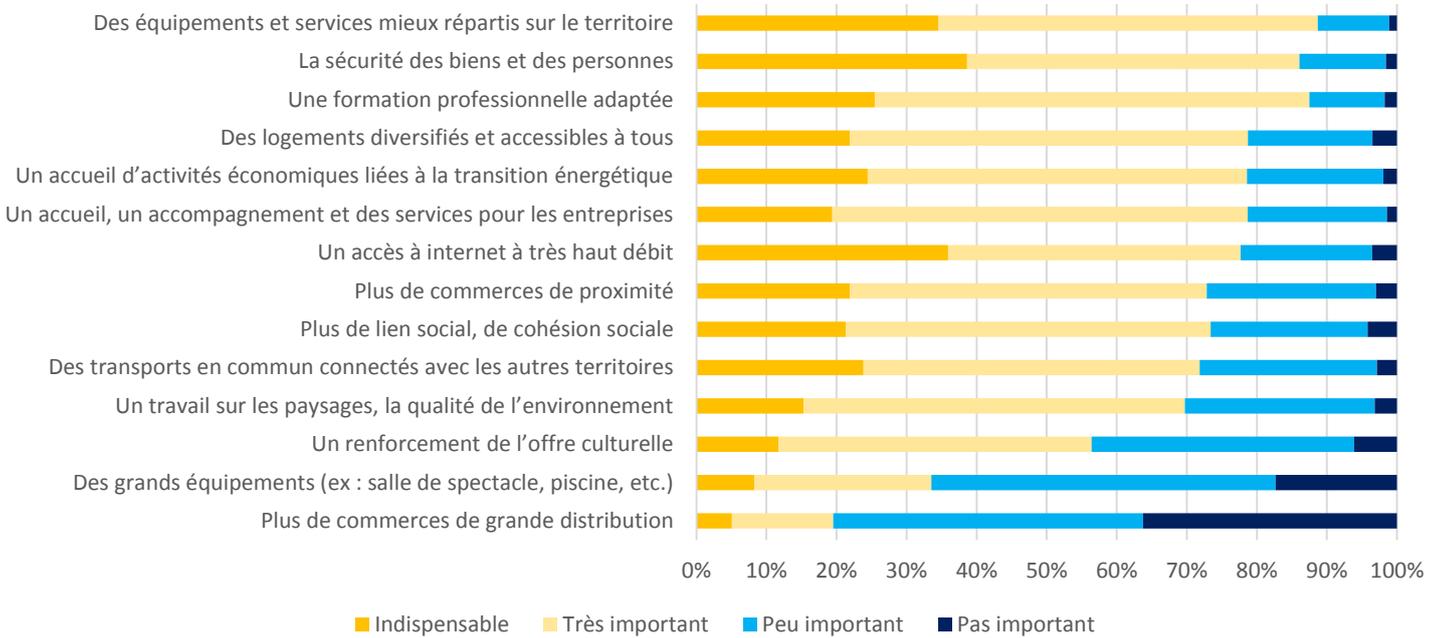
60 % des enquêtés ont classé le développement économique dans les 3 actions les plus importantes.

Les priorités futures pour la CCLO



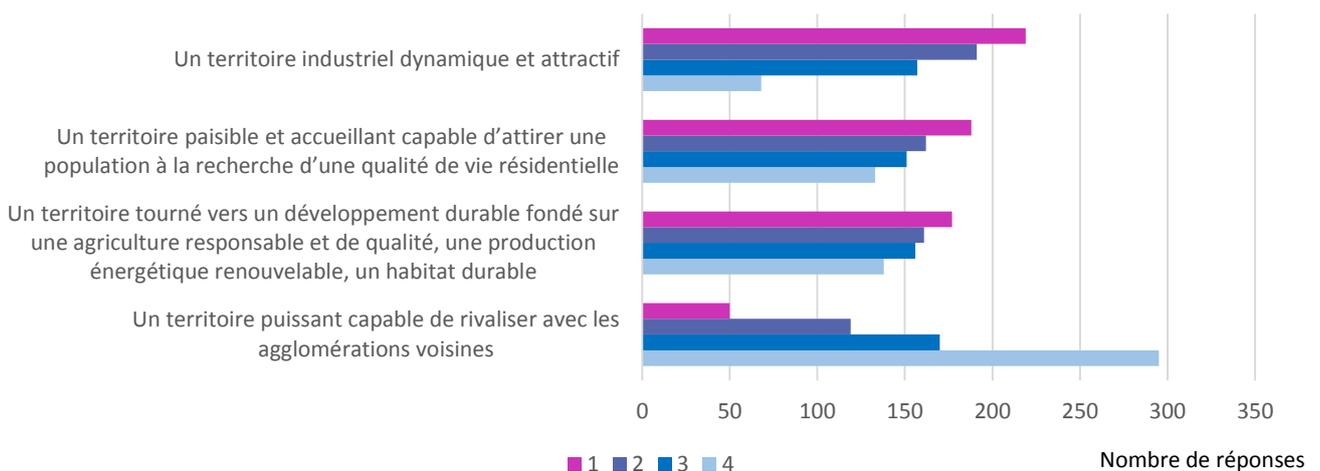
L'attractivité économique est la principale priorité future des habitants (plus de 67 % ont classé cette action dans les 3 plus importantes).
Le partenariat avec les autres territoires est la priorité la moins importante pour plus de 300 habitants.

Les priorités du développement du territoire



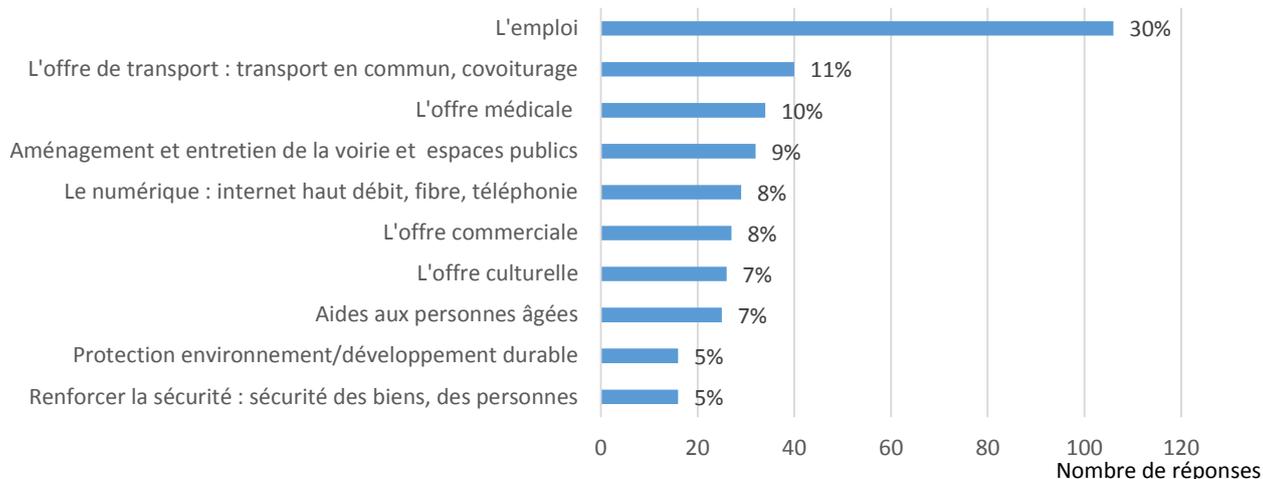
Les 3 priorités considérées comme « indispensable » : la sécurité, des équipements mieux répartis sur le territoire et un accès internet à très haut débit.
 La formation professionnelle est considéré comme très importante, voire indispensable.

S'il fallait choisir une ambition pour votre territoire, lesquelles auraient votre préférence ?

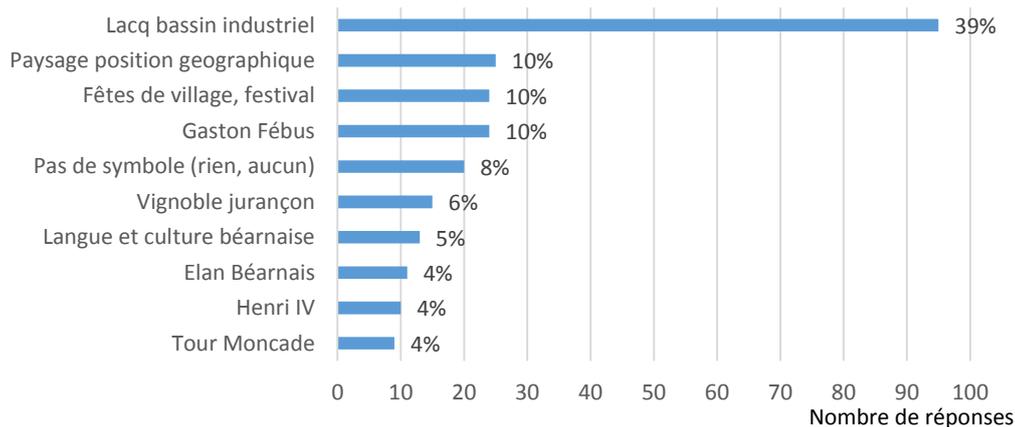


Le classement par ordre d'importance (1 étant la plus importante) des ambitions montre que l'aspect industriel du territoire reste une priorité (classé en premier par plus de 200 enquêtés).
 Mais 3 ambitions sont pratiquement au même niveau, seule l'ambition d'un territoire puissant et rivalisant avec les agglomérations ne paraît pas être une ambition pour les habitants.

Les manques du territoire



Les symboles du territoire



251 réponses ont été thématiques et classées sur 476.

CCLO 2030

PROJET DE TERRITOIRE

« BIEN VIVRE SUR SON TERRITOIRE »

3 GRANDS AXES,
10 PROGRAMMES



Avertissement : un projet de territoire est une démarche globale et systémique. Pour lui donner une meilleure lisibilité, il a été choisi de le présenter en 3 axes et 10 programmes. Ce choix assumé a un inconvénient : chaque programme et les actions qu'il inclut sont rattachés à un axe alors que, dans un certain nombre de cas, les actions peuvent correspondre à plusieurs axes.

Dans chaque programme, il a été d'abord présenté la vision à 2030 de l'impact du programme et ensuite ont été présentées les principales actions à mettre en oeuvre pour atteindre cette vision. Ces actions sont cohérentes avec les actions développées dans l'ensemble des outils de planification (PLH, PPI, etc.) développés au sein de la CCLO (voir conclusion).

L'enjeu principal qui traverse tout ce projet de territoire est le bien-être des habitants : travail, logement, déplacements, santé, divertissement, formation.

Le projet de territoire ne doit pas non plus oublier qu'à côté des femmes et des hommes du territoire, il y a un environnement naturel qu'il est important de préserver car c'est une ressource à plus d'un titre pour le bien-être des habitants. Le projet de territoire se doit donc de valoriser un développement durable, innovant et respectueux de l'environnement.

Le projet de territoire affirme aussi le besoin de conforter l'attractivité du territoire pour conserver la population et les emplois actuels et en attirer de nouveaux. Ce qui suppose de renforcer sa position et sa notoriété au centre du département.

Enfin, le projet de territoire implique de nombreux acteurs autres que la CCLO et celle-ci doit développer son rôle en tant que fédérateur, conciliateur et animateur du territoire, au-delà de ses compétences et de ses limites territoriales afin de faire partager sa vision politique.



SOMMAIRE

AXE 1 - UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIREP. 39

Programme 1 - Une activité industrielle durable p. 40

Programme 2 - La valorisation économique des atouts naturels du territoire :
renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme p. 40

Programme 3 - Se former à tout âge p. 41

AXE 2 - UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE P. 43

Programme 4 - Se déplacer autrement p. 44

Programme 5 - Des services de proximité accessibles à tous..... p. 44

Programme 6 - Un accès à des services de santé performants pour tous p. 45

AXE 3 - UN TERRITOIRE PRIVILÉGIANT LA QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LE LIEN SOCIAL..... P. 47

Programme 7 - Favoriser un logement de qualité et adapté à tous p. 48

Programme 8 - Zéro déchets non valorisés en 2030..... p. 48

Programme 9 - Vivre dans un environnement sain..... p. 49

Programme 10 - Se ressourcer et se divertir sur le territoire..... p. 49

CONCLUSION : LA CO-CONSTRUCTION COMME PRINCIPE, EN S'APPUYANT SUR DES OUTILS DE PLANIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET EN VEILLANT À L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES.....P. 51

AXE 1

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Valoriser les atouts naturels



Se former à tout âge

Une économie industrielle durable



La croissance démographique actuelle doit conduire à une population de l'ordre de 60 000 habitants à l'horizon 2030. Cette croissance démographique ne pourra se faire sans une économie dynamique permettant de créer de l'emploi pour tous.

Cette économie doit s'appuyer d'abord sur des activités industrielles à forte valeur ajoutée, innovantes et s'appuyant sur les atouts d'un bassin industriel chimique présent depuis 50 ans.

Au travers des services à la population et le tourisme, il y a aussi un potentiel de développement de l'économie présentielle.

Enfin, ce développement économique ne pourra se faire sans prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux, et valoriser les productions locales.

■ Programme 1 - UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DURABLE

En 2030, pour la création d'emplois, une activité industrielle toujours développée autour de la chimie, des nouveaux matériaux, utilisant la transition énergétique et l'économie circulaire comme moteurs de développement, est indispensable.

Dans la continuité de ce qui a été fait depuis plus de 20 ans, il faut affirmer encore le bassin de Lacq comme un territoire industriel dédié à la chimie.

La filière matériaux/énergie doit faire l'objet d'une attention particulière, en s'assurant de l'existence sur le territoire de l'ensemble des compétences, de la recherche à la production. Pour cela, il est indispensable de mettre à disposition des entreprises innovantes des plates-formes de recherche et développement.

Une industrie forte n'existe pas sans un tissu d'entreprises prestataires (PME/PMI/artisans) qu'il est nécessaire de soutenir.

A côté de cette industrie chimique forte, de multiples entreprises, dont celles de l'économie sociale et solidaire (ESS), sont susceptibles de créer des emplois et participer à une diversification industrielle.

Il est donc nécessaire de développer un dispositif d'accueil efficace des entreprises et de leurs salariés (recherche de foncier, création de zones d'activités, immobilier d'entreprises, pépinières, tiers lieux, accueil des conjoints) en veillant à une répartition équitable des activités sur le territoire.

■ Programme 2 - LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES ATOUTS NATURELS DU TERRITOIRE : RENFORCER L'AGRICULTURE, VALORISER LA FORÊT, DÉVELOPPER LE TOURISME

En 2030, il faut viser une valorisation optimale des terres agricoles à travers une agriculture plus tournée vers les circuits courts, une forêt exploitée à plus de 50 % et une activité touristique développée autour des espaces naturels et du patrimoine du territoire.

Un premier objectif est de maintenir les terres agricoles et les espaces naturels qui font la richesse du territoire.

Pour cela, toutes les actions possibles doivent être menées pour contribuer au maintien des agriculteurs sur le territoire et favoriser le développement d'une agriculture autour des circuits courts et des produits à forte valeur ajoutée.

La forêt est aujourd’hui largement sous exploitée sur le territoire et sa valorisation comme source de matière première peut être une source de développement économique. En la matière, une action concertée de tous les acteurs est nécessaire et la CCLO peut jouer un rôle de fédérateur sur un tel sujet.

Le territoire possède des atouts naturels qui doivent être la base d’un développement touristique : des atouts en terme de paysages (cours d’eau, lacs, espaces de randonnées), mais aussi des atouts patrimoniaux, y compris patrimoine gastronomique (produits locaux, agrotourisme).

■ Programme 3 - SE FORMER À TOUT ÂGE

En 2030, la CCLO dispose d’un réseau structuré d’écoles primaires permettant aux enfants de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions, où qu’ils habitent. Elle collabore en outre avec le département et la région pour avoir un enseignement secondaire et supérieur de qualité, accessible aux habitants et aux entreprises du territoire.

La qualité de vie des habitants mais aussi leur capacité à accéder à l’emploi sont fortement liées à l’accès à l’éducation. Même si elle n’a pas toutes les compétences en la matière, la CCLO se doit de veiller à disposer, sur son territoire ou à proximité, d’un dispositif complet de formation pour tous les âges.

Pour les jeunes, il s’agit de maintenir les écoles dans les villages (RPI) avec une restauration adaptée et une solidarité sur les coûts. Il s’agit aussi de chercher les mutualisations autour des activités périscolaires et favoriser les activités innovantes du type « remue-ménages ».

Le développement de l’activité industrielle nécessitant un certain nombre de métiers manuels, il est important de revaloriser ces métiers manuels et de veiller à l’existence de formations adaptées.

Un soutien à la recherche universitaire en lien avec l’université de Pau et des Pays de l’Adour est indispensable pour disposer des compétences nécessaires au développement d’une industrie innovante (cf. programme 1).

Enfin, dans le cadre de l’exemplarité de la collectivité, il doit être mis en place une offre réelle de formation en direction des agents des services techniques.



AXE 2

UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



Des services de proximité



Se déplacer autrement



Accès à la santé



Sur un territoire aussi vaste et diversifié que celui de la CCLO, il est indispensable d'assurer un aménagement et un développement solidaire du territoire. Le projet de territoire doit s'employer à structurer un maillage territorial fonctionnel et rationnel, autour des deux villes centres que sont Orthez et Mourenx, des bourgs centres et des villages. Le tout en valorisant la diversité des espaces et des paysages qui font l'attractivité du territoire.

Programme 4 - SE DÉPLACER AUTREMENT

En 2030, la CCLO dispose d'un réseau de voiries régulièrement entretenu pour faciliter la mobilité des automobiles et des camions. Elle propose aussi des services de proximité qui limitent les besoins de mobilité et une offre de transports diversifiée pour diminuer l'impact carbone du territoire. La CCLO a par ailleurs une action exemplaire au niveau des déplacements de ses services.

En matière de déplacements, l'enjeu global est de combiner la mobilité des personnes et des biens avec l'enjeu de l'efficacité énergétique et de la raréfaction des ressources fossiles.

Sur un territoire comme celui de la CCLO, la mobilité automobile étant indispensable, la collectivité doit continuer son action pour maintenir un réseau de voiries hiérarchisé et régulièrement entretenu à travers une planification pluriannuelle des investissements.

Il est aussi important de promouvoir une offre de transport diversifiée, y compris en mode doux et avec des énergies alternatives (promotion du covoiturage, déploiement de bornes électriques). De ce point de vue, la CCLO doit montrer l'exemple en développant la mobilité électrique ou à gaz pour ses propres véhicules.

Le maintien du transport à la demande est proposé en poursuivant l'adaptation du service aux usages suite à l'évaluation permanente de l'utilisation du service.

En matière de transports collectifs, il est important de travailler avec la Région pour la mise en place d'un cadencement ferroviaire entre Orthez et Pau.

Enfin, il faut travailler toutes les solutions pour limiter les besoins de mobilité (cf. programme 5 - services de proximité).

Programme 5 - DES SERVICES DE PROXIMITÉ ACCESSIBLES À TOUS

En 2030, la CCLO offre à tous les habitants du territoire un accès facile aux services et aux équipements.

L'attractivité du territoire passe par la possibilité pour tous les habitants, quelle que soit leur localisation, d'avoir accès à des services de proximité. C'est aussi un enjeu de solidarité que de permettre aux habitants des villages les plus éloignés d'accéder, sans trop se déplacer, à un ensemble de services de base.

Pour atteindre cet objectif, la CCLO doit définir un schéma d'aménagement commercial qui inclut l'aide au dernier commerce dans les communes. De plus, il est important de poursuivre une animation commerciale adaptée à chaque territoire.

La mutualisation des équipements sportifs au niveau du territoire est aussi très souhaitable. Elle doit s'accompagner de la création de lieux de vie autour de ces équipements en travaillant avec le milieu associatif.

Il faut veiller à l'adaptation des services d'accueil pour la petite enfance aux besoins des familles, tant au niveau de l'accueil collectif que du soutien aux relais d'assistants maternels.

Enfin, une partie non négligeable des services arrivant aujourd'hui de manière dématérialisée grâce au numérique, il est indispensable de donner un accès au haut débit, voire au très haut débit, à tous les habitants du territoire sans oublier une couverture complète en matière de téléphonie mobile.

Programme 6 - UN ACCÈS À DES SERVICE DE SANTÉ PERFORMANTS POUR TOUS

En 2030, la CCLO dispose d'un réseau performant de services de santé autour du pôle de santé de territoire localisé à Orthez et d'un réseau de maisons de santé et d'acteurs de la santé couvrant tout le territoire.

En matière de santé, les habitants de notre territoire sont en demande d'accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charges médico-sociales.

Si la santé relève de la compétence de l'État, la communauté entend jouer un rôle de facilitateur pour favoriser la prise en compte des problématiques relevées en ce domaine sur notre territoire et ce pour que soient mieux identifiées et soutenues les actions visant à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui peuvent exister.

La réponse aux besoins des habitants passe par une meilleure coordination des actions de promotion de la santé et de prévention et par des politiques publiques de soin et d'accompagnement.

A ce titre, il s'agit plus particulièrement de favoriser :

- la prévention et la promotion de la santé,
- la coopération entre acteurs de la santé,
- le développement de services d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées, en lien également avec les EPAHD,
- le maintien d'un tissu médical adapté aux besoins des habitants, autour du pôle de santé de territoire localisé à Orthez.



AXE 3

UN TERRITOIRE PRIVILÉGIANT LA QUALITÉ DE VIE, LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS ET LE LIEN SOCIAL



Un logement de qualité

Se divertir



Valorisation de tous les déchets

Un environnement sain



Comme indiqué plus haut, le principal enjeu d'un projet de territoire est la qualité de vie et le bien-être des habitants. Ce bien-être passe d'abord par la possibilité pour tous d'accéder à un logement de qualité adapté à ses besoins.

Il faut aussi conforter un cadre de vie privilégié tant sur le plan de l'accès aux services que de l'accès aux loisirs.

Il faut enfin favoriser un environnement sain, à travers des gestes durables en termes de mobilité par exemple, et une maîtrise des pollutions visant à terme le « zéro pollution ».

Programme 7 - FAVORISER UN LOGEMENT DE QUALITÉ ET ADAPTÉ À TOUS

En 2030, à travers une rénovation systématique du parc existant et une utilisation parcimonieuse de l'espace naturel pour créer du logement, la CCLO offre à ses 60 000 habitants un logement efficace énergétiquement et sain, adapté aux besoins de chacun.

Un des premiers enjeux est de remobiliser et requalifier le parc de logements notamment pour conforter les centres villes et centres-bourgs. L'objectif est de revitaliser les centres en luttant contre le logement vacant et dégradé. Des dispositifs incitatifs sont mis en place et sont à poursuivre pour améliorer le confort, la qualité environnementale et les performances énergétiques des logements existants et remettre sur le marché des logements vacants.

Il est aussi indispensable de développer des logements intermédiaires adaptés aux besoins des personnes âgées pour offrir une solution entre le logement banalisé et la maison de retraite.

En matière de gestion de la demande et des attributions de logement social, il est important de veiller à l'équilibre territorial. Pour cela, la CCLO informe les demandeurs sur l'offre existante, travaille avec les bailleurs sur une simplification des démarches liées à la demande et veille à un équilibre territorial des attributions.

Il faut améliorer les réponses en logements et l'accompagnement des ménages en grande difficulté et développer l'offre adaptée pour les familles des gens du voyage.

Pour faciliter ce programme, une plateforme de l'habitat sera développée, en continuité du guichet unique, pour toutes les aides aux logements et pour toutes les problématiques habitat : service d'accueil, d'information et d'accompagnement des ménages dans leur projet habitat, valorisation de l'artisanat local lié à la rénovation énergétique du territoire.

Programme 8 - ZÉRO DÉCHETS NON VALORISÉS EN 2030

En 2030, plus aucun déchet valorisable n'est enfoui. Les démarches de réduction à la source et le réemploi ont permis de diminuer significativement la quantité de déchets à traiter. Des filières de recyclage local ont permis de créer des emplois de proximité. Le reliquat est valorisé pour fournir de l'énergie aux acteurs du territoire.

La gestion des déchets doit évoluer vers une plus grande prise en compte de la valorisation matière et énergétique pour limiter au maximum l'enfouissement. Les progrès déjà amorcés pour les déchets ménagers doivent s'accroître et s'étendre de façon plus systématique aux déchets récupérés en déchetterie et aux déchets générés par les activités économiques.

Cette évolution passe par une pérennisation des filières existantes et un développement de nouvelles filières notamment locales. Au-delà de ces filières, il convient de faciliter le réemploi, de privilégier l'économie circulaire en s'appuyant sur le tissu social et économique.

La réduction des déchets à la source doit être un axe fort de la politique de la collectivité grâce notamment à un développement accru du compostage individuel et collectif et à la valorisation des bio-déchets notamment produits par les gros producteurs.

La prise en compte de la gestion des déchets à travers la fiscalité incitative doit conduire le citoyen à un comportement écoresponsable, propice à des actions de réduction des déchets et, par ce biais, à des fréquences de collecte et de traitement correspondant.

Programme 9 - VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN

En 2030, la CCLO a mis en place des actions fortes pour la prévention et la réduction des nuisances, pour la gestion qualitative de la ressource en eau et favorise l'accès à une nourriture saine issue du territoire.

En 2030, l'exigence des habitants de vivre dans un environnement sain sera de plus en plus forte.

L'environnement sain se décline à la fois sous l'angle purement environnemental (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau et plus largement des ressources naturelles, niveaux sonores, maintien de la biodiversité, etc.), mais aussi en terme de consommation durable (produire et manger sain, équilibré et de préférence local).

Mais le risque zéro n'existe pas. D'où la nécessité de maîtriser au mieux les risques naturels et technologiques par une bonne connaissance et une bonne complémentarité des acteurs du territoire et aussi par le biais d'outils simples et organisationnels. L'objectif est de bien identifier les enjeux pour mieux les préserver sur le long terme et en impliquant au mieux le citoyen.

Parmi les actions fortes pour atteindre cet environnement sain, on peut citer :

- plan de prévention et de réduction des nuisances, en particulier olfactives, avec réseau sentinelle de suivi des odeurs industrielles,
- gestion qualitative de la ressource en eau,
- réduction de l'utilisation des pesticides,
- promotion des circuits courts alimentaires et de l'agriculture de proximité biologique pour les cantines de la CCLO.

Programme 10 - SE RESSOURCER ET SE DIVERTIR SUR LE TERRITOIRE

En 2030, sur le territoire de la CCLO, il existe un réseau d'équipements sportifs et des espaces naturels aménagés permettant d'offrir à tous les moyens de se ressourcer. L'offre culturelle proposée par les communes est diversifiée et coordonnée, et des partenariats sont développés avec les agglomérations voisines pour permettre l'accès à une offre plus large de spectacle vivant. Le très haut débit permet à tous d'accéder à une offre de divertissement très large.

Dans les éléments d'attractivité du territoire, il ne faut pas négliger la possibilité de se ressourcer, notamment au travers des activités physiques et culturelles, et de se divertir.

La CCLO n'ayant pas les moyens des grandes agglomérations, elle doit organiser efficacement les outils dont elle dispose tant en matière sportive que culturelle.

Il s'agit :

- de la mutualisation des équipements sportifs et la création de lieux de vie autour de ces équipements sportifs (voir programme 5 - services de proximité), avec une attention particulière à la base de loisirs d'Orthez Biron. Un accès à ces équipements sportifs facilité aux anciens contribuerait à l'axe prévention du programme 6 – Santé,
- des espaces naturels qui doivent aussi être valorisés, entre autres à travers le plan local de randonnées,
- de s'appuyer sur les équipements culturels intercommunaux (MIX/ Pôle lecture) et communaux (projet de musée à Orthez, etc.) pour renforcer l'animation culturelle du territoire,
- d'apporter un concours adapté aux acteurs locaux dans le domaine de l'évènementiel, y compris en faveur du soutien aux langues régionales.

De plus, il peut être intéressant de faciliter aux habitants du territoire l'offre culturelle des agglomérations voisines.

La CCLO peut aussi animer la réflexion sur la structuration des échanges avec d'autres pays autour de projets éducatifs, par exemple dans le cadre de jumelages le cas échéant.

Enfin, pour se ressourcer et se divertir, il est indispensable que l'ensemble des habitants du territoire aient accès au haut débit, voire au très haut débit.



LA CO-CONSTRUCTION COMME PRINCIPE, EN S'APPUYANT SUR DES OUTILS DE PLANIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET EN VEILLANT À L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES.

La CCLO dispose de compétences propres (existantes et à venir) qui lui donnent des leviers d'action pour mener l'ensemble de ces programmes. Mais de nombreuses actions dépendent aussi pour tout ou partie d'autres acteurs du territoire.

Le projet de territoire est donc à la fois une affirmation de la volonté des élus, un guide pour l'action des services au quotidien, mais aussi un outil pour dialoguer avec les autres acteurs du territoire, pour co-construire des projets permettant d'atteindre l'objectif de « bien vivre sur le territoire ».

En dehors de son action propre, la CCLO doit faciliter et catalyser les initiatives de tous les acteurs du territoire, en constituant un levier auprès des communes et des acteurs du territoire, en produisant des références, en repérant des bonnes pratiques, en fédérant des initiatives.

C'est ainsi que la CCLO permettra de faire plus dans une économie de moyens contraints et de démultiplier les projets pour un impact renforcé au service du territoire.

Cette co-construction est déjà inscrite dans plusieurs outils définis par le législateur et qui devront être mis en oeuvre par la CCLO dans le cadre de ses compétences (certains le sont déjà), ou en collaboration avec d'autres structures.

Ces outils sont les suivants :

- Plan Local de l'Habitat (PLH),
- CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS),
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Schéma de Développement Commercial,
- Programme LEADER,
- Programme pluriannuel d'investissement (PPI),
- Pacte financier et fiscal entre la communauté et ses communes membres,
- Schéma de mutualisation des services,
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), si adopté,
- etc.

C'est à travers ces outils que se déploieront les actions concrètes qui permettront de donner corps à ce projet de territoire et de tendre vers la vision qu'il porte pour la CCLO en 2030.

Ces actions doivent se réaliser avec un souci permanent de l'efficacité des politiques publiques et avec une bonne articulation entre la CCLO, les communes et l'ensemble des autres partenaires.

Une gestion budgétaire rigoureuse est aussi nécessaire, en développant une politique d'achats responsables et des ressources réinjectées dans le tissu économique local pour les études et travaux autant que faire se peut.